

# FDE

Local energy,  
positive impact

## RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

31 DÉCEMBRE 2025



Proposer des **solutions énergétiques bas carbone** spécifiques à chaque territoire.

## Les solutions énergétiques de FDE en production et en prospection



**ÉLECTRICITÉ**



**CHALEUR**



**GAZ**

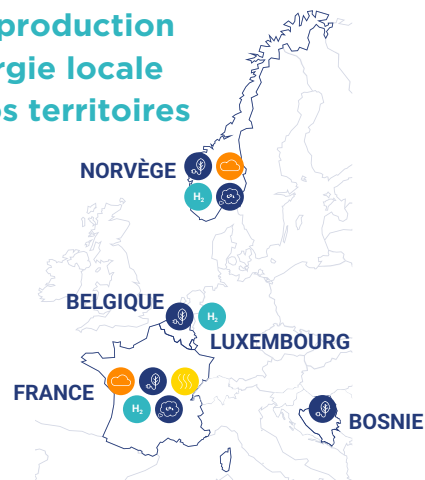


**HYDROGÈNE**



**CO<sub>2</sub>**

## De la production d'énergie locale sur nos territoires



## Le groupe en quelques chiffres



**22,5 MW DE CAPACITÉS DE COGÉNÉRATIONS INSTALLÉES A LA FIN DU S1 2026**



**PLUS DE 3,5 MILLIONS DE TONNES DE CO<sub>2</sub> ÉVITÉES PAR AN SUR S1 2026 <sup>(1)</sup>**



**14,2 M€ DE CHIFFRE D'AFFAIRES AU S1 2026**

## EBITDA

S1 2026 **6,0 M€**

## Résultat opérationnel courant

S1 2026 **3,8 M€**

## Résultat net

S1 2026 **0,9 M€**

**INVESTISSEMENTS BRUTS**

**28 M€**

**CAPITAUX PROPRES**

**102 M€**

**TRÉSORERIE DISPONIBLE**

**52 M€**

**RATIO D'ENDETTEMENT NET**

**77%**



<sup>(1)</sup> Sources : FDE, sur la base de la certification INERIS 2019 actualisée avec un PRG de 82,5 (AR6 - GIEC 2021), et Université de Mons, et incluant le site de Béthune.

# RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

<b>1. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>4</b>
<b>2. CHIFFRES CLÉS DU PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2026</b>	<b>5</b>
<b>3. FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE</b>	<b>13</b>
<b>ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>18</b>



# 1. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

## 1.1. Producteur d'énergie bas carbone

**Spécialiste de la valorisation d'énergie bas carbone en circuits courts, acteur européen et indépendant**, La Française de l'Energie S.A. (dénommée ci-après « FDE » ou le « Groupe ») est un **producteur et fournisseur de gaz, d'électricité issue de la récupération de gaz de mine et de centrales photovoltaïques**, de chaleur et d'hydrogène (H<sub>2</sub>) contribuant ainsi à la réduction des émissions de méthane et de CO<sub>2</sub> et à la résilience des territoires sur lesquels le Groupe opère.

L'activité principale du Groupe repose sur la **production et la vente d'énergie bas carbone** issue de ses sites de production en France, en Belgique, en Norvège et en Bosnie. L'énergie produite est commercialisée auprès d'opérateurs financièrement solides, du secteur public, de l'industrie et d'autres énergéticiens sur des durées allant de quelques mois à 22 ans pour le contrat le plus long.

En parallèle, FDE développe des **projets d'exploration et de production d'hydrogène naturel** visant à accélérer la transition vers une économie zéro carbone. Le Groupe s'appuie sur une expertise forte en **développement, ingénierie, exploitation et gestion d'actifs énergétiques**, lui permettant d'optimiser la valorisation des ressources locales en utilisant les infrastructures existantes.

FDE se distingue par son **modèle innovant et intégré**, associant production d'énergie, capture et valorisation du CO<sub>2</sub> et solutions énergétiques sur-mesure. Grâce à cette stratégie, le Groupe **offre une énergie compétitive et durable**, tout en contribuant activement aux objectifs climatiques européens et à la réindustrialisation bas carbone des territoires.

Inscrite dans sa démarche de responsabilité sociétale et environnementale, c'est la mission que développe FDE afin de créer **de la valeur pour ses actionnaires dans le respect des parties prenantes impliquées**.

## 1.2. Le modèle d'affaires de FDE

Depuis plus d'une décennie, FDE a développé un modèle économique unique, axé sur la production d'énergie bas carbone à partir des ressources locales (Gaz de mine, Solaire, Hydrogène, Bio-méthane...).

Son business model intégré de producteur d'énergies bas carbone se décompose en 4 axes principaux :

**Développer** : FDE utilise **l'expertise locale et industrielle** pour identifier **les projets prometteurs** dans les régions où il opère, grâce à des facteurs clés tels que les terrains, les permis, la capacité du réseau et les options d'exploitation à proximité. Les investissements de la première phase sont réalisés en collaboration avec des **acteurs locaux solides**.

**Construire et financer** : FDE utilise une **technologie éprouvée** et une **approche standardisée et industrialisée** pour un **déploiement à grande échelle** pour un délai de mise sur le marché de 15 mois en moyenne à partir de la construction. Le Groupe finance ses investissements via un mix intégrant des fonds propres, les subventions disponibles, du financement bancaire et du financement obligataire afin d'atteindre un **taux d'endettement cible entre 75% et 90% par projet**.

**Propriété** : FDE détient des actifs tangibles à longue durée générant des flux de trésorerie récurrents.

**Exploiter et optimiser** : FDE gère l'**exploitation et la maintenance** de ses actifs afin optimiser les **coûts opératoires associés**. Le Groupe gère également les **contrats d'achat et de vente** et a accès à **plusieurs marchés de l'énergie** pour la couverture de prix.

Le savoir-faire acquis dans l'exploitation de ces ressources permet de réaliser des économies d'échelle et d'optimiser la création de valeur durable sur chaque site de production, dans l'intérêt commun de FDE, de ses clients, partenaires, actionnaires et de l'ensemble des parties prenantes internes et externes du Groupe.

La maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'exploration à la production et à la distribution, permet au Groupe de proposer une énergie compétitive et d'apporter à ses clients une gamme de solutions adaptées à leurs besoins.

Ce positionnement constitue un avantage concurrentiel déterminant pour maximiser la création de valeur pour les actionnaires de FDE. D'autant qu'un actif de production d'énergie en Europe ne vaut pas seulement par son cash-flow aujourd'hui ; il vaut aussi par ce qu'il apporte en sécurité d'approvisionnement, en autonomie stratégique et en résilience dans un monde où les chocs énergétiques se répètent à une fréquence toujours plus élevée.

## 2. CHIFFRES CLÉS DU PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2026

### 2.1. Chiffre d'affaires

Sur le premier semestre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 14,2 M€, en croissance de 16,5%.

#### Évolution des ventes entre les premiers semestres 2025 (S1 2025) et 2026 (S1 2026) :

Décomposition du chiffre d'affaires	S1 2026	S1 2025
	€	€
Ventes de gaz - France	4 264 081	3 122 314
Ventes d'électricité verte - France	3 319 341	4 117 861
Ventes de chaleur - France	110 067	209 557
Ventes d'électricité verte - Belgique	2 283 962	2 922 604
Ventes Cryo Pur - Norvège	5 000	8 000
Ventes Greenstat - Norvège	210 290	1 817 116
Ventes Alltec - Norvège	4 013 100	0
<b>Chiffre d'affaires semestriel</b>	<b>14 205 841</b>	<b>12 197 452</b>

Au S1 2026, l'**activité de production de gaz affiche un chiffre d'affaires de 4,3 M€**, contre 3,1 M€ au S1 2025, l'injection de gaz dans le réseau de transport de NaTran (ex-GRTgaz) ayant **repris fin octobre 2024**, et ayant fonctionné sur l'ensemble du premier semestre de l'exercice 2026.

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2026 associé à la **production d'électricité s'élève à 5,6 M€ contre 7,0 M€ en 2025**, dans un contexte de prix de l'énergie en retrait par rapport à l'année passée et des volumes en légère baisse associés à des travaux de maintenance programmés sur 3 moteurs. Avec la mise en place des quatre nouvelles unités sur cet exercice, 57% du portefeuille électricité en France seront désormais valorisés à prix fixe sous obligations d'achat.

Les **revenus issus de la vente de chaleur**, liés au projet de Béthune et à la centrale solaire

thermique à Creutzwald, s'élèvent à **110 K€** sur ce semestre.

La **contribution de Cryo Pur** est limitée sur ces 6 premiers mois de l'exercice 2026, dans l'attente de la mise en service de nouveaux sites de production de Gaz Naturel Renouvelable (GNR) et de Bio-CO<sub>2</sub> en Norvège.

En Norvège, FDE a réalisé un chiffre d'affaires de 4,2 M€ au travers de ses filiales Greenstat et Alltec, acquise en février 2025, grâce aux revenus liés aux solutions EPC (Engineering, Procurement and Construction) complètes mises en œuvre pour plusieurs projets bas carbone en Norvège.

## **2.2. EBITDA et résultat opérationnel**

La **marge brute du Groupe s'élève à 9,2 M€** avec un taux de marge de 64% sur ce premier semestre 2026, en ligne avec l'année précédente (63%). La marge brute reste élevée et l'activité maintient une solide performance opérationnelle.

Des **autres produits opérationnels** ont été enregistrés au cours du semestre au titre des prestations de service R&D fournis et livrés à CEMEX pour un montant de 2,8 M€ et la valorisation du Crédit Impôt Recherche et Innovation au titre de l'année civile 2025 est incluse pour un montant total de 785 K€, comparable à celui de 2025.

La phase de développement en cours et l'augmentation des équipes en préparation de la nouvelle phase de croissance de FDE a conduit à une hausse de la base de coûts du Groupe, sans chiffre d'affaires associé à court terme. L'acquisition d'Alltec a permis d'intégrer 60 talents supplémentaires dans le Groupe en Norvège mais a également pesé sur les coûts, avec notamment l'intégration de ces nouveaux collaborateurs affectés aux projets de développement du Groupe.

Au total, la **hausse maîtrisée des charges administratives et opérationnelles**, à 6,4 M€ contre 6,0 M€ en 2025, alors qu'1,3 M€ est attribué au changement de périmètre et à l'intégration d'Alltec, a permis d'atteindre une marge d'EBITDA confortable de 42%.

Au 31 décembre 2025, les **Autres produits et charges** ressortent à -1,5 M€ et sont constitués essentiellement de la valorisation à la juste valeur au 31 décembre 2025 des positions ouvertes de couverture de prix de l'énergie pour les 18 prochains mois, les critères permettant une comptabilisation de couverture au sens d'IFRS 9 n'étant pas encore remplis à ce stade. En l'absence de qualification en hedge accounting au sens d'IFRS 9 à date, ces variations sont reconnues en résultat : cet effet est strictement comptable, sans impact sur la trésorerie, et correspond à une réévaluation mark-to-market des positions ouvertes.

Par ailleurs, la contribution de la ferme solaire de 45 MW à Petjnik en Bosnie ressort à **1 M€ dans l'EBITDA Groupe** sur ce semestre (quote-part opérationnelle dans le résultat des entreprises associées).

L'EBITDA publié s'établit ainsi à **6,0 M€** au S1 2026 (S1 2025 : 6,5 M€), avec une **marge d'EBITDA de 42%**. La marge devrait augmenter à nouveau, une fois les unités de production en cours de construction mises en service en 2027.

Hors retraitement IFRS (comptabilisation des actions gratuites non encore acquises sous IFRS 2, retraitement des contrats de location sous IFRS 16 et retraitement IFRS 9 des positions MTM à la date de clôture), **l'EBITDA « cash » sur les 6 mois clôturant au 31 décembre 2025 ressort à 8,7 M€, soit une marge de 62%**.

Le **Résultat opérationnel courant s'élève à 3,8 M€**, contre 4,5 M€ en 2025, soit 27% du chiffre d'affaires. Dans un environnement de prix de l'énergie moins favorable qu'au premier

semestre 2025, ces résultats traduisent la résilience du modèle de FDE, tout en reflétant un semestre volontairement consacré à la préparation de la croissance future.

### 2.3. Investissements

Durant le premier semestre 2026, FDE a fortement accéléré son programme d'investissements avec **28,3 M€ investis contre 10 M€ au cours du premier semestre 2025**, avec notamment le déploiement de nouvelles unités de production d'électricité bas carbone dans le Nord de la France (0,5 M€), la construction en Norvège des 2 premières unités de production de bio-méthane de 120 GWh par an (6,5 M€ d'investissements sur le semestre), de l'unité de production d'hydrogène vert également en Norvège à Agder pour une mise en production prévue fin 2026 (9 M€ d'investissement), 6,5 M€ dans le cadre des travaux de forage hydrogène et d'activité gazière en Moselle ; 4 M€ pour le projet de traitement des fumées industrielles et enfin 1 M€ dans les activités EPC d'Alltec et 0,5 M€ dans des projets aux Etats-Unis.

### 2.4. Trésorerie et financement

La trésorerie du Groupe au 31 décembre 2025 s'est établie à **51,6 M€**.

Les flux liés aux activités opérationnelles du Groupe ont été positifs sur l'exercice, avec un cash-flow d'exploitation de **8,6 M€**, contre 2,5 M€ au S1 2025. Celui-ci a été impacté par la baisse des prix de l'énergie, et une augmentation du BFR liée à la croissance de l'activité mobilisant de la trésorerie à court terme.

Les flux liés aux investissements ont été négatifs de **22,4 M€** (versus -9,9 M€ au 31 décembre 2024). Ces flux traduisent l'effort d'investissement en cours du Groupe qui devrait lui permettre une très forte augmentation de son chiffre d'affaires et de ses résultats au cours des prochaines années, une fois les unités de production d'énergie en cours de construction mises en service.

Les flux de trésorerie de financement sont positifs de **2,8 M€** par rapport à 10,7 M€ sur le premier semestre 2025, le Groupe ayant notamment bénéficié du tirage de 10 M€ additionnels sur l'obligation verte pour le développement de son portefeuille d'énergie bas carbone, souscrite par Edmond de Rothschild Asset Management (EDRAM).

Au 31 décembre 2025, FDE affiche **un bilan solide** avec des fonds propres de 102,9 M€ et une dette financière nette de 79,2 M€ (comparée à 62,5 M€ au 30 juin 2025), soit un ratio Dette Nette/EBITDA de 4,72x et un **endettement net sur fonds propres conservateur s'élevant à 77%**.

La dette nette s'établit à 68,2 M€ hors IFRS 16, cette norme intégrant les loyers futurs comme une dette comptable non cash.

Le support continu des institutions financières permet ainsi d'accélérer le développement du Groupe, et prouve la pertinence du modèle de FDE reposant sur des solutions énergétiques à forts impacts environnementaux, économiques et sociaux sur ses territoires, tout en permettant au Groupe de limiter l'utilisation de ses fonds propres et **maintenir un coût du capital bas**.

### 2.5. Engagements RSE et impacts extra-financiers

FDE est implantée sur différents territoires, en France, Belgique, Luxembourg, Norvège et Bosnie-Herzégovine. L'objectif pour les années à venir reste de capitaliser sur les deux régions dans lesquelles le Groupe est présent en France et se renforcer à l'international, en

proposant des solutions énergétiques bas carbone répliquable et déployables rapidement.

FDE mène ses activités d'une manière écologiquement, économiquement et socialement durable, en toute circonstance.

Dans sa politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise (« RSE ») continuellement renforcée, FDE, ses employés et ses partenaires, s'engagent à adopter une attitude commerciale caractérisée par l'intégrité et le respect de la loi.

Outre la protection de l'environnement, cet engagement comprend également le respect et le soutien de la Déclaration universelle des droits de l'homme telle qu'adoptée par les Nations Unies, les normes du travail telles qu'établies par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), la politique de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption, la fraude ou le blanchiment d'argent, la protection des données et de la propriété intellectuelle, le respect de toutes les lois et réglementations pertinentes et la bonne citoyenneté d'entreprise en général.

Les différentes activités de FDE sont au cœur de la transition écologique et absolument critiques à développer pour **atteindre les objectifs 2050 de neutralité carbone** sur lesquels l'Union Européenne et ses différents membres se sont engagés. C'est sur cet ensemble de solutions complémentaires que FDE concentre ses efforts afin de continuer de renforcer la résilience des territoires concernés par son activité tout en réduisant l'empreinte carbone de l'énergie utilisée dans ces régions.

Enfin, suite à différents workshops réalisés avec les parties prenantes, FDE a formalisé des engagements RSE comprenant notamment des objectifs quantifiés sur des trajectoires pluriannuelles à court et moyen terme sur le volet de l'atténuation au changement climatique, à savoir le total des émissions évitées au cours de l'année. Cette stratégie de transition climatique a été adoptée par l'Assemblée générale des actionnaires de FDE du 5 décembre 2025.

Par ailleurs, l'ensemble des activités de FDE en production ou en cours de développement (gaz de mine, gaz de charbon, solaire, solaire thermique, GNR, Bio-CO<sub>2</sub>, hydrogène et séquestration du CO<sub>2</sub>) font partie de la taxonomie européenne qui désigne la classification européenne des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Son objectif est de continuer à orienter ses investissements vers les activités bas carbone nécessaires pour atteindre l'objectif climatique européen de neutralité carbone à horizon 2050.

FDE regarde la valeur d'un actif énergétique dans son ensemble en intégrant l'ensemble des paramètres clefs. Donc il y a bien sûr sa valeur financière immédiate, sa capacité à produire du chiffre d'affaires et du cash-flow en ayant un impact le plus favorable sur l'environnement et les écosystèmes dans lesquels FDE opère. Mais il y a aussi une valeur plus stratégique, qui est encore insuffisamment prise en compte : sa contribution à la sécurité énergétique, à l'autonomie et à la résilience de chaque territoire sur lequel FDE met en place sa production d'énergies bas carbone.

### 2.5.1. FDE et les Objectifs du Développement Durable

Tout en soutenant l'ensemble des 17 « Objectifs de Développement Durable » (ODD), tels que définis en septembre 2015 par les Nations Unies pour la période 2015-2030, FDE contribue principalement aux objectifs liés à ses propres domaines de compétence et plus spécifiquement les objectifs suivants :

#### ODD# 7 – Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



FDE contribue à cet objectif qui vise à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, en mettant en œuvre des initiatives concrètes. Ainsi, grâce au projet de chauffage de Béthune, les ménages bénéficient d'une énergie verte tout en réduisant leur facture énergétique annuelle d'environ 400 € par foyer.

#### ODD# 9 – Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



FDE contribue à cet objectif de bâtir une infrastructure résiliente et durable en favorisant des solutions alliant performance économique et respect de l'environnement. Un exemple concret de cette contribution est le développement d'un système innovant permettant de transformer le biogaz et le CO<sub>2</sub> en GNR et en Bio-CO<sub>2</sub>, pour lequel FDE détient une famille de 8 brevets internationaux.

#### ODD# 11 – Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



FDE contribue à cet objectif qui vise à rendre les villes et établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables. Les circuits courts et une intégration locale réussie sont des éléments clés pour le développement des projets du Groupe. Actuellement, la totalité de sa production et de sa distribution d'énergie est locale, favorisant ainsi l'emploi local, l'indépendance énergétique et une énergie compétitive au niveau local.

#### ODD# 12 – Établir des modes de consommation et de production durables



FDE contribue à cet objectif qui vise à garantir des modes de consommation et de production durables. Un exemple de cette contribution est la collaboration avec le secteur public et les communautés afin de mettre en place des initiatives communes visant à promouvoir des pratiques durables dans le secteur de l'énergie via le développement de réseaux de chaleur par exemple.

## ODD# 13 – Prendre d’urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



FDE contribue activement à cet objectif qui vise à lutter contre les changements climatiques et à en atténuer les impacts. Un exemple de cet engagement est la réduction de plus de 3,5 millions de tonnes d'équivalent de CO<sub>2</sub> par an, dont 1,4 million de tonnes sont certifiées<sup>1</sup>. En développant des solutions énergétiques durables et en optimisant les processus industriels, FDE joue un rôle clé dans la réduction de l'empreinte carbone.

## ODD#17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs



FDE contribue à cet objectif qui promeut des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile. En facilitant la collaboration entre ces acteurs, FDE permet de créer des synergies et alliances stratégiques lui permettant d'assurer que les projets développés répondent aux besoins des communautés locales tout en stimulant le développement économique.

FDE se considère particulièrement bien positionnée pour contribuer à ses objectifs, le Groupe ayant déjà démontré l'efficacité de son approche pour réduire de manière pérenne l'empreinte carbone de l'énergie utilisée, développer une infrastructure mieux distribuée et fournir une énergie abordable aux consommateurs locaux afin de développer des écosystèmes durables.

### 2.5.2. Engagements RSE

#### Valorisation des énergies locales : un levier pour un développement durable

La valorisation en circuits courts des énergies locales est un moteur essentiel pour le développement durable des territoires, facilitant une transition climatique efficace. C'est l'ADN et la raison d'être de FDE : valoriser les ressources locales pour offrir des solutions énergétiques à impact positif, réduisant ainsi l'empreinte carbone de l'énergie utilisée sur les territoires concernés.

Depuis sa création, FDE aborde la question énergétique avec une approche pragmatique et innovante axée sur des résultats tangibles et non des promesses à horizon lointain. En 2025, FDE a démontré son engagement en produisant de l'énergie qui réduit les émissions de gaz à effet de serre par rapport au mix énergétique français. Grâce à une approche scientifique rigoureuse, le Groupe mesure en continu l'impact environnemental de ses activités. En effet, avec 22,5 MW de capacités de production électrique actuelle installée, FDE évite plus de 3,5 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> eq par an, un impact record sur ses principaux sites en France et en Belgique.

L'alignement de l'ADN du groupe et de ses actions au quotidien avec son ambition climatique est primordial pour FDE, ses équipes et les parties prenantes sur les territoires où le Groupe opère.

<sup>1</sup> Chiffres non certifiés à ce stade, 1,4 millions de tonnes certifiées. Source : Certification Inéris 2019, mise à jour avec un Potentiel de Réchauffement Global de 82,5 (AR6 – GIEC) et incluant le site de Béthune et Avion 7 (extrapolation FDE), Etude Université Polytechnique de Mons

## Une ambition climatique claire et mesurable

L'objectif à long terme de FDE est de maintenir son statut de producteur à empreinte carbone négative. Grâce à des solutions énergétiques bas carbone, notamment le captage et la valorisation du gaz de mine provenant des anciens bassins miniers, FDE se distingue comme l'un des rares **producteurs à empreinte carbone négative en France et en Europe**.

Le gaz de mine, principalement composé de méthane, présente un Pouvoir de Réchauffement Global (PRG) 82,5 fois plus important que le CO<sub>2</sub> sur 20 ans, selon le dernier rapport du GIEC. Avec le portefeuille actuel, FDE contribue à éviter chaque année plus de 3,5 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> eq, sur la base de de l'Etude Université Polytechnique de Mons 2022, et de la Certification Inéris 2019, mise à jour avec un Potentiel de Réchauffement Global de 82,5 (AR6 – GIEC) et incluant le site de Béthune et Avion<sup>2</sup>.

En 2025, l'engagement et les efforts des collaborateurs ont permis au Groupe de conserver une empreinte carbone négative pour le huitième exercice consécutif.

FDE s'est fixé un objectif clé : éviter **plus de 20 millions de tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> eq par an d'ici 2030**, soit l'équivalent des émissions de plus de 3 millions d'habitants de l'Union Européenne d'après les dernières statistiques de la Banque Mondiale. Pour atteindre la neutralité carbone, FDE mise sur une production significative d'énergies bas carbone essentielles, à savoir l'électricité, le gaz, l'hydrogène, la chaleur le tout combiné avec le développement de sa capacité de captage, de stockage et de valorisation du CO<sub>2</sub>.

## Un processus d'investissement aligné avec la stratégie environnementale

FDE ne se contente pas de sa propre performance. Le Groupe encourage ses sous-traitants, partenaires, fournisseurs et clients à adopter des pratiques de décarbonation, intégrant ces objectifs dans ses contrats et appels d'offres. D'ici 2030, FDE vise à mesurer et réduire les émissions des scopes 1, 2 et 3 de l'ensemble de son écosystème. L'accent est notamment mis ici sur les émissions de type 3, qui représentent généralement la majorité de l'impact climatique d'une grande entreprise.

FDE a initié en **janvier 2026** la réalisation de son **bilan carbone**, nouvelle étape structurante dans le renforcement de son **pilotage des enjeux climatiques**. Cette démarche s'accompagne de l'élaboration d'un **plan d'action de décarbonation**, visant à identifier les principaux leviers de réduction des émissions sur l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe.

L'exercice inclura la **quantification des émissions de gaz à effet de serre (GES)** conformément aux standards du **GHG Protocol**, couvrant les **scopes 1, 2 et 3**, afin d'assurer une **mesure exhaustive de l'empreinte carbone** des activités du Groupe. En parallèle, FDE prévoit également de mesurer son **Scope 4**, afin d'évaluer les **émissions évitées** grâce aux solutions énergétiques bas carbone développées par le Groupe.

Cette approche permettra de refléter plus fidèlement la **contribution nette du Groupe à la transition énergétique**, en mettant en évidence non seulement son empreinte carbone directe et indirecte, mais également son **impact climatique positif** via la substitution d'énergies plus carbonées. Elle s'inscrit dans une logique de **transparence extra-financière**, et de **renforcement du reporting climat** à destination des parties prenantes.

De plus, toutes les activités de FDE, qu'elles soient en production ou en développement (Gaz de mine, Solaire, GNR, Hydrogène, CO<sub>2</sub>, etc.), **sont alignées avec l'objectif européen de Net Zéro d'ici 2050**, ainsi qu'avec la taxonomie européenne, qui classe les activités économiques favorables à l'environnement.

<sup>2</sup> Selon l'extrapolation réalisée par FDE

Avec 85 M€ d'obligations vertes souscrites depuis 2021, le processus de décision d'investissement intègre l'impact du changement climatique des projets, garantissant que chaque initiative contribue aux objectifs climatiques de neutralité carbone d'ici 2050.

Les principaux investissements anticipés d'ici 2028 pour atteindre ces objectifs environnementaux sont de 50 M€ pour la mise en place de plus de sites de valorisation du gaz de mine sous forme d'électricité et de chaleur en France et Belgique.

Par ailleurs, le Groupe prévoit d'investir 110 M€ (nets de subventions) pour la production de GNR principalement en Norvège et 20 M€ (nets de subventions) pour la production d'hydrogène par électrolyse en Norvège et envisage d'investir 50 M€ pour la construction de fermes solaires en Europe et Norvège.

### **2.5.3. Impacts extra financiers**

Pour mesurer les impacts extra-financiers, FDE s'appuie sur ses valeurs fondamentales d'excellence, de confiance, de respect et de responsabilité. Celles-ci s'appliquent à toutes ses opérations et à chacune des communautés où le Groupe opère.

Guidé par son Code de conduite et d'éthique professionnelle, FDE respecte ou dépasse les exigences de toutes les lois et normes applicables dans les communautés où le Groupe opère, à travers toutes ses activités dans chacune de ses régions. Ce faisant, FDE s'engage à être transparent et respectueux vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes, y compris les investisseurs, employés, partenaires, fournisseurs et communautés, etc.

L'engagement de FDE en termes de qualité vis-à-vis de toutes les parties prenantes à son activité (équipes, clients, investisseurs, partenaires sous-traitants, élus, administrés et créanciers) reste au cœur de ses préoccupations avec le maintien de la **certification ISO 9001** pour l'ensemble des activités opérationnelles du Groupe dans les Hauts-de-France. Cette certification est la norme internationale pour les Systèmes de Management de la Qualité (SMQ), afin de garantir la qualité du produit fournit et l'amélioration continue des process de l'entreprise.

## 3. FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE

### 3.1. Projets opérationnels



#### **Démarrage en Moselle du forage du premier puits profond dédié à l'hydrogène naturel, avec 8,8 M€ de subventions obtenues pour le projet**

Début novembre, FDE a démarré le forage, en Moselle, du puits profond, PTH-2, dédié à l'hydrogène naturel. Cette opération s'inscrit dans la continuité de la découverte du gisement d'hydrogène naturel faite en 2023 par FDE et s'effectue dans le cadre du programme de Recherche et Développement REGALOR II, piloté par le Groupe en partenariat avec l'Université de Lorraine, le CNRS, le BRGM et SOLEXPERS.

Avec le lancement du nouveau puits dédié, PTH-2, FDE franchit une nouvelle étape en ciblant directement la zone de formation de l'hydrogène dans le sous-sol, afin de mesurer la concentration d'hydrogène en profondeur (à plus de 3000 mètres) et d'évaluer plus précisément les volumes présents.

REGALOR II est soutenu par la Région Grand-Est et l'Union Européenne via le Fonds de Transition Juste qui a octroyé une subvention de 8,8 M€ au programme de recherche dirigé par FDE, soulignant à nouveau le haut niveau de compétences techniques et opérationnelles du Groupe.

Le tissu industriel régional manifeste, dès à présent, un grand intérêt pour ce projet qui pourrait fortement contribuer au double effort de décarbonation et de réindustrialisation de la Grande Région (Grand Est, Wallonie, Luxembourg, Sarre et Rhénanie-Palatin), confirmant la pertinence des solutions énergétiques bas carbone développées par FDE.



#### **Décision du Conseil d'État concernant la Concession « Bleue Lorraine »**

FDE a pris acte de la décision du Conseil d'État d'annuler le décret du 20 novembre 2023 octroyant la Concession « Bleue Lorraine » malgré les recommandations des services de l'État.

Cette décision concerne exclusivement le gaz présent dans les charbons lorrains que FDE anticipe de produire et de valoriser en Moselle, dans le cadre de la Concession « Bleue Lorraine », avec une empreinte carbone nettement plus faible que celle du gaz importé qui est actuellement consommé en France.

FDE a exprimé son désaccord complet avec la décision en question et entend préserver l'intégralité de ses intérêts. Cette décision reste, néanmoins, sans impact sur les activités existantes du Groupe et n'affecte ni le programme de recherche lié à la découverte de l'hydrogène naturel et le forage en cours sur le site de Pontpierre en Moselle, ni la valorisation du gaz de mine dans les Hauts-de-France.

L'activité de valorisation du gaz présent dans le sous-sol lorrain n'a, à date, aucune contribution aux résultats du Groupe et compte tenu des recours en cours (section 3.2 (i)), cette décision n'impacte pas les actifs Bleue Lorraine inscrits au bilan de FDE.



#### **Avancement des projets de production de GNR et d'hydrogène vert en Norvège**

En Norvège, avec le support d'une filiale Alltec, spécialisée dans l'ingénierie, l'approvisionnement et la construction de solutions pour la production d'énergies renouvelables en Norvège,

la construction des premiers projets d'unités de production de GNR et de Bio-CO<sub>2</sub>, Halsa et Stavanger, progresse en parallèle de l'obtention des différentes autorisations. Le site d'Halsa ayant obtenu toutes les autorisations, les travaux de terrassement ont démarré pour accueillir à terme une unité capable de produire 120 GWh de GNR, 14 200 tonnes par an de Bio-CO<sub>2</sub> liquide et 144 500 tonnes d'engrais biologique. En parallèle, les négociations relatives au contrat de vente du GNR se poursuivent et seront finalisées d'ici l'été 2026.

Le site de production d'hydrogène vert de 20 MW à Agder avance également conformément au calendrier, avec notamment les travaux de génie civil, tandis que la construction des électrolyseurs, suite à la signature d'un contrat stratégique avec ITM Power, se poursuit.

L'ensemble de ces projets devrait entrer progressivement en production.

### 3.2. Corporate

#### **Renforcement du Conseil d'Administration avec la nomination de Sophie Elkrief en tant qu'Administratrice indépendante**

FDE a annoncé le 18 septembre 2025 la nomination de Sophie Elkrief en tant qu'administratrice indépendante au sein du Conseil d'Administration, avec effet immédiat. Madame Elkrief siègera également au Comité des Comptes et de l'Audit et au Comité des Nominations et des Rémunération.

Son arrivée au Conseil d'Administration renforce l'engagement de la société en faveur d'une gouvernance indépendante et d'une orientation stratégique, alors qu'elle poursuit sa stratégie de croissance dans un paysage énergétique en pleine évolution.

Madame Elkrief apporte plus de 25 ans d'expérience dans les marchés financiers, la gestion d'actifs et la gouvernance d'entreprise, avec une expérience confirmée dans l'investissement et le financement de la transition énergétique. Sa nomination devrait ainsi renforcer considérablement les relations de FDE avec la communauté des investisseurs et améliorer l'accès aux marchés internationaux des capitaux, alors que le Groupe poursuit sa stratégie de croissance.

### 3.3. Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice



#### **Obtention du permis exclusif de recherche dit des « Trois Évêchés »**

En janvier 2026, FDE a obtenu le permis exclusif dit « permis des Trois Évêchés » de recherche d'hydrogène naturel en Moselle et Meurthe-et-Moselle, dans la Région Grand Est pour une durée initiale de 5 ans. Le permis couvre une superficie de 2 254 km<sup>2</sup> sur le bassin lorrain, reconnu pour son potentiel géologique.

L'attribution par l'Etat français de ce nouveau permis exclusif, démontre le très haut niveau de compétences techniques et opérationnelles que FDE a développé depuis sa création. Fort de son expertise du sous-sol lorrain et de ses capacités de forage, le Groupe bénéficie d'une avance significative dans cette course mondiale vers l'hydrogène naturel.

Cette nouvelle étape s'inscrit dans la dynamique du programme REGALOR II, dirigé par FDE notamment avec le forage de PTH-2, et qui vise à étudier les mécanismes de formation de l'hydrogène naturel et les modalités de son exploitation à l'échelle industrielle.



### Sécurisation de l'accès à 18 sites de gaz de mine supplémentaires

En janvier 2026, FDE a annoncé la signature d'une convention avec l'État français accordant l'accès à 18 sites miniers supplémentaires dans les Hauts-de-France.

La convention signée permet à FDE, via sa filiale Gazonor, de disposer d'un accès à 18 sites supplémentaires créant ainsi les fondations d'une augmentation substantielle de ses capacités de production d'ici 2030 et du chiffre d'affaires associé à cette activité. Dans le cadre des concessions exclusives dont il est bénéficiaire, le Groupe va ainsi pouvoir produire des réserves de gaz de mine précédemment inaccessibles et les valoriser localement sous forme d'électricité.

Ce modèle économique combine :

- Des revenus prévisibles de longue durée issus de contrats d'achat d'électricité régulés,
- Un impact très fort sur l'effort de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> eq des territoires concernés, et
- Un impact économique local grâce à une production d'énergie en circuit court valorisée sur le territoire

Le déploiement des nouvelles unités de production est déjà en cours. Deux premières unités de 1,5 MW situées à Angres (Pas-de-Calais) sont installées, connectées au réseau électrique, et prêtes pour la mise en service finale. Deux unités supplémentaires à Rouvignies (Nord) suivront, avec une mise en service commerciale attendue au cours du premier semestre 2026. Les contrats d'achat d'électricité avec EDF dans le cadre du mécanisme d'obligation d'achat pour une durée de 10 ans à 80€ par MWh sont déjà en place pour les deux sites.

Ce calendrier de déploiement rapide garantit une contribution significative aux revenus et aux résultats dès l'exercice fiscal 2027, validant à court terme la trajectoire de croissance du Groupe.

#### 3.4. Transactions avec les parties liées

Aucune nouvelle transaction avec les parties liées n'est intervenue au cours de ce premier semestre de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

La note 4.6 « Parties liées » de l'annexe aux comptes consolidés semestriels condensés, donne toutes les informations nécessaires quant aux transactions en cours avec les parties liées, leur nature et les montants à considérer sur ce semestre.

#### 3.5. Perspectives du groupe pour l'exercice 2026

FDE, présente dans cinq pays européens, produit aujourd'hui des énergies clés pour atteindre le « Net Zero », confirme son engagement en faveur de la transition énergétique, en consolidant son rôle de leader dans la production d'énergie bas carbone, positionnant le Groupe comme un acteur incontournable dans le secteur des énergies bas carbone à l'échelle européenne.

FDE continue de développer sa stratégie axée sur la mise en place de solutions énergétiques afin de produire et valoriser les énergies locales en circuits courts et contribuer à la réduction de l'empreinte carbone des territoires concernés par son activité.

Le Groupe poursuit ainsi le développement de ses activités dans le **captage et la valorisation en circuits courts du gaz**, et la **construction d'usines de production de GNR et de Bio-CO<sub>2</sub>** qui viendront répondre à la demande croissante en GNR en Europe.

La production d'hydrogène naturel, vert ou décarboné ainsi que les activités de stockage de CO<sub>2</sub> sont également des segments de croissance forts pour le Groupe.

Sur l'hydrogène naturel en particulier, énergie économiquement et écologiquement très compétitive, le Groupe accélère le **développement de sa stratégie de développement dans la région Grand Est**, au cœur d'un écosystème hydrogène très actif comprenant notamment la construction du réseau MosaHYc, infrastructure de 150 km de long dédiée au transport de l'hydrogène et reliant des consommateurs de taille industrielle. Dans un **contexte géopolitique** marqué par l'impératif de **sécurité d'approvisionnement et de souveraineté énergétique**, l'hydrogène naturel représente une **opportunité majeure pour la France et l'Europe** de développer des **ressources domestiques, propres et compétitives**. Cette énergie bas carbone s'inscrit pleinement dans la trajectoire de neutralité carbone et la réduction de la dépendance énergétique du continent.

**L'hydrogène naturel**, produit naturellement dans le sous-sol sans nécessiter d'énergie pour sa fabrication, présente un **bilan carbone remarquable** et des **coûts de production** potentiellement très **compétitifs** par rapport aux autres méthodes de production d'hydrogène. **Son exploitation pourrait transformer le paysage énergétique européen**.

Par ailleurs, le Groupe, via sa filiale Cryo Pur, se concentre sur des projets de captage du CO<sub>2</sub> directement à partir des émissions industrielles et des fumées, transformant ainsi un gaz à effet de serre nocif en une ressource utilisable. Ce CO<sub>2</sub> est ensuite purifié et liquéfié pour un stockage sécurisé ou une utilisation industrielle, permettant de réduire considérablement les émissions et de valoriser les sous-produits du processus. Le premier **partenariat stratégique a été mis en place avec Cemex** et va continuer sur 2026.

En intégrant la production d'hydrogène et le captage du CO<sub>2</sub>, offrant toutes les énergies essentielles pour un avenir durable, **FDE renforce sa position de producteur indépendant et multi-énergies bas carbone**.

Ces diverses synergies permettront ainsi de créer un **acteur européen de premier plan dans la production d'énergie bas carbone**, qui contribuera de manière significative à l'objectif de neutralité carbone de l'Europe d'ici à 2050.

Grâce au positionnement de FDE développé depuis plus d'une décennie en tant que producteur d'énergies locales bas carbone, ainsi qu'aux récents développements du Groupe en Norvège et aux progrès en cours en France et en Belgique, les **objectifs pour l'exercice 2030** s'articulent autour de trois indicateurs clefs :

- Une croissance forte afin d'atteindre un **chiffre d'affaires annuel supérieur à 175 M€** ;
- Une amélioration continue de sa rentabilité avec un **EBITDA excédant 85 M€** ;
- Une contribution environnementale renforcée avec plus de **20 millions de tonnes d'émissions CO<sub>2</sub> eq évitées** par an.

Enfin, d'une manière générale, depuis 2020, nous avons enchaîné les crises : le Covid, la guerre en Ukraine, et aujourd'hui la guerre au Moyen-Orient. Cela montre une chose très simple : l'instabilité énergétique n'est plus l'exception, elle devient malheureusement la nouvelle norme. Et dans ce contexte, des actifs de production d'énergie locaux, bas carbone, décentralisés et situés en Europe prennent mécaniquement une valeur structurelle plus élevée, positives pour les actionnaires du Groupe.

### **3.6. Risques et incertitudes pour l'exercice 2026**

Par rapport aux risques présentés en partie 8 – IDENTIFICATION DES FACTEURS DE RISQUES ET MESURES DE GESTION de son rapport financier annuel tel que publié le 1<sup>er</sup> novembre 2025, le Groupe n'identifie pas de risque complémentaire qui serait à prendre en considération pour ses activités au cours du premier semestre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Parmi l'ensemble de ces risques, ceux considérés comme les plus importants sont les suivants :

- Évolution et volatilité des prix du gaz et de l'électricité pouvant avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe.
- Risque réservoir avec un endommagement du vide minier et un déplacement de la ressource par rapport au point de captage considéré.
- Rendements des équipements industriels plus faibles qu'anticipés, notamment sur les sites de cogénérations.
- Difficulté à obtenir des nouveaux financements dans les conditions financières et délais impartis pouvant freiner les projets d'expansion du Groupe et ses nouveaux projets.
- Évolutions non anticipées ou nouvelles contraintes réglementaires pouvant entraîner le retard ou la remise en question de projets de développement.

# ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE AU 31 DÉCEMBRE 2025

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Julien Moulin  
*Président*

Antoine Forcinal  
*Directeur Général*

Christophe Charlier <sup>(a)</sup>

Sophie Elkrief <sup>(b)</sup>

## COMITÉ DES COMPTES ET DE L'AUDIT

Christophe Charlier  
*Président*

Julien Moulin

Sophie Elkrief

## COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNERATIONS

Sophie Elkrief  
*Président*

Julien Moulin

Christophe Charlier

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

BDO Paris <sup>(c)</sup>  
*représenté par Sébastien Haas*

DELOITTE <sup>(d)</sup>  
*représenté par Constance Haon*

(a) *Administrateur indépendant*

(b) *Administratrice indépendante*

(c) *Expiration du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026*

(d) *Expiration du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2031*

# COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS CONDENSÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	20
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	21
BILAN CONSOLIDÉ	22
TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	23
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	24
ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS CONDENSÉS	25
1. RÈGLES, MÉTHODES ET PRINCIPES COMPTABLES	25
2. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT SEMESTRIEL	31
3. NOTES ANNEXES AU BILAN	37
4. AUTRES NOTES D'INFORMATION	50
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE	60
DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	64

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

### COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

Exercice clos le 31 décembre 2025

	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
		€	€
Chiffre d'affaires	2.1	14 205 841	12 197 452
Autres produits opérationnels	2.2	3 667 769	3 751 744
			0
Coûts des biens et services vendus	2.3	-5 051 400	-4 491 761
Autres charges administratives et opérationnelles	2.3/2.4	-6 372 594	-6 045 441
Autres produits/(charges)	2.5	-1 465 170	-508 909
Part dans le résultat des ent, associées - opérationnel		1 048 920	1 616 490
<b>EBITDA</b>		<b>6 033 366</b>	<b>6 519 575</b>
			0
Dotations nettes sur provisions	2.6	414 844	13 659
Dotations aux amortissements et dépréciations		-2 637 190	-2 061 047
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>3 811 020</b>	<b>4 472 187</b>
Autres charges et produits non courants		-280 000	-280 000
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>3 531 020</b>	<b>4 192 187</b>
			0
Produits financiers	2.7	1 097 010	643 796
Coût de l'endettement financier brut	2.7	-3 441 080	-2 586 614
Autres charges financières	2.7	-389 420	-298 036
Part dans le résultat des ent, associées - non opérationnel		-866 140	-360 918
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>-68 610</b>	<b>1 870 414</b>
			0
Impôts courants et différés	2.8	1 015 420	-225 106
			0
<b>Résultat net</b>		<b>946 810</b>	<b>1 645 309</b>
Résultat net, part du groupe		833 440	1 810 280
Résultat net, part des intérêts ne donnant pas le contrôle		113 370	164 880
<i>Résultat global par action, part du groupe</i>			
- <i>Résultat de base par action</i>		0,158	0,34
- <i>Résultat dilué par action</i>		0,158	0,34

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Exercice clos le 31 décembre 2025

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	€	€
Résultat net	946 810	1 645 309
<b>Éléments transférables ultérieurement en résultat</b>	-	-
Écarts actuariels sur régimes de retraites	(2 610)	-14 431
Effet d'impôt	652	3 608
<b>Éléments non transférables ultérieurement en résultat</b>	<b>(1 958)</b>	<b>-10 823</b>
<b>Résultat global</b>	<b>944 852</b>	<b>1 634 486</b>
Résultat global, part du groupe	832 553	1 770 334
Résultat global, part des intérêts ne donnant pas le contrôle	112 299	-164 909
<i>Résultat global par action, part du groupe</i>		
- <i>Résultat de base par action</i>	0,16	0,34
- <i>Résultat dilué par action</i>	0,16	0,34

## BILAN CONSOLIDÉ

### SITUATION FINANCIÈRE - BILAN CONSOLIDÉ

Exercice clos le 31 décembre 2025

	Notes	31 décembre 2025	30 juin 2025
		€	€
<b>ACTIFS</b>			
Écart d'acquisition	3.1	9 043 580	9 043 580
Actifs d'exploration	3.2	39 293 040	39 282 540
Autres immobilisations incorporelles		2 966 560	6 000 830
Droits miniers prouvés	3.3	23 427 720	23 545 870
Autres immobilisations corporelles	3.4	103 456 230	76 837 040
Participations dans les entreprises associées et coentreprises		9 896 290	9 816 350
Actifs financiers non courants		2 646 400	2 515 550
Impôts différés actifs	2.8	7 689 910	6 579 150
<b>Actifs non courants</b>		<b>198 419 730</b>	<b>173 620 910</b>
Stocks		2 703 600	669 050
Créances clients et comptes rattachés	3.5	11 262 090	7 926 280
Autres actifs courants	3.5	11 282 750	13 640 620
Charges constatées d'avance et étalées		583 000	957 950
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.6	51 551 350	62 574 810
<b>Actifs courants</b>		<b>77 382 790</b>	<b>85 768 710</b>
<b>Total Actifs</b>		<b>275 802 520</b>	<b>259 389 620</b>
<b>Exercice clos le 31 décembre 2025</b>			
	Notes	31 décembre 2025	30 juin 2025
		€	€
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
Capital	3.7	5 280 010	5 280 010
Primes	3.7	43 954 840	43 954 840
Autres réserves		38 517 160	33 358 150
Résultat net part du groupe		833 440	3 677 090
Écart de conversion		-560 610	-218 970
Autres éléments des capitaux propres		41 120	43 080
<b>Capitaux propres - part groupe</b>		<b>88 065 960</b>	<b>86 094 210</b>
Intérêts ne donnant pas le contrôle		14 822 200	14 720 650
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>		<b>102 888 160</b>	<b>100 814 860</b>
Dette financière non courante	3.9	125 829 870	121 265 810
Provisions non courantes		2 443 330	2 918 720
Provisions pour engagements de retraite		36 680	33 150
Impôts différés passifs	2.8	9 736 070	9 964 500
Autres passifs non courants		5 745 510	6 014 090
<b>Passifs non courants</b>		<b>143 791 460</b>	<b>140 196 270</b>
Dette financière courante	3.9	4 937 570	3 767 380
Provisions courantes		345 410	737 720
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		12 187 590	4 907 870
Fournisseurs d'immobilisations		4 985 270	2 699 980
Autres passifs courants		6 667 060	6 265 550
<b>Passifs courants</b>		<b>29 122 900</b>	<b>18 378 500</b>
<b>Total Capitaux propres et Passifs</b>		<b>275 802 520</b>	<b>259 389 620</b>

## TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

TABLEAU DE VARIATION DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉE			
Exercice clos le 31 décembre 2025			
	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
		€	€
Résultat net de l'ensemble consolidé		946 810	1 645 201
Résultat des entreprises associées		-182 780	-1 257 181
Charge d'impôt courant et différé		-858 290	225 106
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeurs des immobilisations corporelles et incorporelles		2 694 560	2 061 222
Dotations nettes aux provisions		-853 520	-13 659
Plus/moins-value sur cessions d'actifs		-5 610	5 654
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	4.1	-302 430	-5 420 507
Variation du BFR - autres actifs et passifs	4.1	1 836 000	2 176 612
Charge sur plans d'attribution d'actions		831 030	442 654
Coût de l'endettement financier brut		3 441 080	2 678 294
Impôt payé		1 027 790	-69 324
Autres éléments non monétaires		0	-5 894
<b>FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION</b>		<b>8 574 640</b>	<b>2 468 178</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Frais d'exploration immobilisés	3.2	-90 670	-358 905
Investissements corporels et incorporels	3.4	-28 268 380	-9 799 505
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels		5 610	0
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations		2 285 290	-72 969
Subventions encaissées sur activités d'investissement		3 737 330	548 486
Acquisition/cession d'actifs financiers		-91 960	-188 355
<b>FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-22 422 780</b>	<b>-9 871 247</b>
<b>Activités de financement</b>			
Apport en capital sur filiales		0	211 345
Rachat d'actions propres		0	-1 000 000
Émission d'emprunts et dettes financières (hors frais)	3.9	11 473 390	17 000 000
Remboursement d'emprunts et dettes financières	3.9	-4 910 480	-2 926 915
Remboursement dette de location IFRS 16		-300 290	0
Autres dettes financières	3.9	0	-35 788
Coût de la dette nette: intérêts payés		-3 441 080	-2 553 173
Frais payés sur emprunts		0	-35 000
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT</b>		<b>2 821 540</b>	<b>10 660 470</b>
Écarts de conversion		4 130	-1 306 557
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE</b>		<b>-11 022 470</b>	<b>1 950 844</b>
Trésorerie nette à l'ouverture		62 574 810	47 618 325
<b>TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE</b>		<b>51 551 040</b>	<b>49 569 169</b>

La trésorerie nette à la clôture présentée dans le tableau de flux de trésorerie consolidé est constituée des comptes bancaires nets des concours bancaires courants, des comptes de caisse ainsi que de la part trésorerie issue du contrat de liquidité mis en œuvre par le Groupe.

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2025	Actions		Capital	Primes	Autres éléments des capitaux propres	Résultat et autres réserves - part du groupe	Total capitaux propres - part du groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres de l'ensemble
	Nombre	Valeur nominale							
		€	€	€	€	€	€	€	€
<b>Au 30 Juin 2024</b>	<b>5 231 885</b>	<b>1</b>	<b>5 231 885</b>	<b>44 002 960</b>	<b>20 043</b>	<b>33 295 010</b>	<b>82 549 897</b>	<b>7 921 982</b>	<b>90 471 879</b>
Résultat net						3 677 090	3 677 090	-516 130	3 160 960
Autres éléments du résultat global					23 092		23 092	702	23 794
Plan d'attribution d'actions gratuites						1 525 874	1 525 874		1 525 874
Actions propres						-1 147 000	-1 147 000		-1 147 000
Autres variations (dont écarts de conversion)						111 575	111 575	6 533 296	6 644 871
Augmentation de capital (actions gratuites)	48 125	1	48 125	-48 125			0		0
Augmentation de capital (filiales)						-767 328	-767 328	682 829	-84 499
Acquisition Greenstat						120 999	120 999	97 971	218 970
<b>Au 30 Juin 2025</b>	<b>5 280 010</b>	<b>1</b>	<b>5 280 010</b>	<b>43 954 835</b>	<b>43 135</b>	<b>36 816 220</b>	<b>86 094 200</b>	<b>14 720 650</b>	<b>100 814 850</b>
Résultat net						834 510	834 510	112 300	946 810
Autres éléments du résultat global					-1 957		-1 957	-1	-1 958
Plan d'attribution d'actions gratuites						831 034	831 034		831 034
Actions propres						380 725	380 725		380 725
Autres variations						4 509	4 509	-1 819	2 690
Augmentation de capital (actions gratuites)		1	0	0			0		0
Restructuration / Allocation PPA						0	0	0	0
Réserves de conversions						-77 051	-77 051	-8 940	-85 991
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>5 280 010</b>	<b>1</b>	<b>5 280 010</b>	<b>43 954 835</b>	<b>41 178</b>	<b>38 789 948</b>	<b>88 065 970</b>	<b>14 822 190</b>	<b>102 888 160</b>

La variation des capitaux propres pour 2,1 M€ intervenue sur la période de 6 mois close le 31 décembre 2025 est principalement liée au rachat d'actions propres pour 1,2 M€ et à la réalisation de l'ensemble des conditions de présence au terme de la période d'acquisition prévue par le Règlement du plan. 11.306 actions ont ainsi été attribuées sur le semestre, avec affectation des actions propres.

Les intérêts minoritaires comprennent 6,5 M€ de dettes dans le cadre de l'acquisition d'Alltec (paiement en actions), constatée au 30 juin 2025.

## ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS CONDENSÉS

### 1. RÈGLES, MÉTHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

#### 1.1. Principes généraux et base de préparation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du premier semestre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 soit la période du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 31 décembre 2025, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de FDE S.A. le 30 mars 2026.

Ces comptes ont été établis en conformité avec la norme IAS 34 sur l'établissement des comptes intermédiaires ainsi qu'avec les normes et interprétations comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles que publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2025.

Les comptes consolidés semestriels condensés sont préparés selon les mêmes règles et méthodes que celles retenues pour la préparation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025. En outre, les activités du Groupe ne sont pas considérées comme sujettes à une saisonnalité particulière sur une base annuelle et la comparabilité des comptes semestriels et annuels n'en est par conséquent pas affectée.

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué sur ce semestre par rapport au 30 juin 2025, malgré l'acquisition de deux sociétés qui sont Halsa Energi et NNP PARSELL. Au 31 décembre 2025, ces filiales jugés peu significatives ne sont pas consolidées. Le pourcentage de d'intérêt de Halsa Biogass est passé de 70% à 69,03%.

Les sociétés Drin Energija et Engene sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence dans le périmètre. L'ensemble des sociétés du groupe clôturent leurs comptes à la date du 30 juin 2026, exception faite de Stavanger Investering et de Drin Energija.

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en Euro qui est la monnaie fonctionnelle de la société mère et de ses filiales, hors Concorde Energy Inc., Atira Energy Corp et Helauca Inc. (dollar américain) qui ne présente pas d'activité au cours du semestre et des périodes comparables précédentes, et hors Cryo Pur Norge AS, Biogy Solutions AS, Askjenergy AS, Halsa Biogass AS, Stavanger Investering et l'ensemble du sous périmètre Greenstat AS (couronne norvégienne), ainsi que de Drin Energija (monnaie bosnienne).

Les nouveaux amendements parus au Journal Officiel de l'Union Européenne et d'application obligatoire ont été pris en compte mais sans impact sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2025 :

- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 : Classification et évaluation des instruments financiers ;
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 : Contrats faisant référence à l'électricité dépendante de la nature ;
- Amendements à IAS 21 : Effets des variations des cours des monnaies étrangères : absence de convertibilité;

Enfin, le Groupe n'a pas appliqué de façon anticipée de normes ou amendements dans ses comptes consolidés au 31 décembre 2025.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS requiert de la part de la Direction Générale du Groupe le recours à des estimations, hypothèses et jugements qui affectent l'information présentée dans les comptes consolidés semestriels condensés et leurs notes annexes, notamment les actifs, passifs et passifs éventuels comptabilisés ou présentés à la date de clôture ainsi que les produits et charges comptabilisés sur la période.

Ces estimations, hypothèses et jugements sont basés sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables à la date de préparation des états financiers. Ils font l'objet d'une revue régulière par la Direction Générale du Groupe et peuvent donc être sensiblement révisés en cas de changement des circonstances ou à la suite de nouvelles informations. Certaines de ces estimations, hypothèses ou jugements pourraient avoir des impacts significatifs sur l'information présentée et les réalisations définitives pourraient également être différentes des montants inclus dans les états financiers consolidés et leurs notes annexes. Il convient de préciser que les estimations et hypothèses ne sont pas actualisées pour les clôtures semestrielles.

La mise en œuvre de ces estimations, hypothèses et jugements dans le cadre de la préparation des états financiers semestriels consolidés condensés et de leurs notes annexes au 31 décembre 2025 concerne principalement la mise en œuvre du principe de continuité d'exploitation, l'application de la méthode dite des *successful efforts* pour les activités pétrolières d'exploration, la dépréciation des actifs et la détermination de leur valeur recouvrable, les provisions pour remise en état des sites et provisions pour grandes révisions, la constatation des actifs et passifs d'impôts différés ainsi que l'évaluation des paiements fondés sur des actions.

## **1.2. Règles et méthodes comptables**

Ne sont présentées ci-dessous que les règles et méthodes considérées comme significatives au regard de l'activité du Groupe ou des événements intervenus durant ce premier semestre de l'exercice clôturant au 31 décembre 2025.

### A/ Principes de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, le Groupe retient la méthode de consolidation par intégration globale dès lors que les trois conditions suivantes sont cumulativement réunies pour démontrer le contrôle :

- La détention du pouvoir sur l'entité
- L'exposition ou les droits à des rendements variables sur l'entité
- La capacité d'utiliser son pouvoir afin d'impacter les rendements.

Les transactions, les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées, ainsi que les profits internes réalisés sont éliminés.

### B/ Continuité d'exploitation

Lors de l'établissement des comptes consolidés, la Direction Générale évalue la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation.

En particulier, la Direction Générale du Groupe revoit régulièrement ses options de financement pour faire en sorte que la continuité d'exploitation reste assurée, en tenant compte notamment de l'échéance de ses différents actifs et passifs et de ses cash-flows prévisionnels dont ceux issus de ses ventes de gaz, d'électricité et de chaleur.

Les flux de trésorerie d'exploitation générés par le Groupe pour le premier semestre 2026 s'élèvent à 8,6 M€ contre 2,5 M€ au S1 2025, avec au 31 décembre 2025, une trésorerie nette du Groupe positive de 51,6 M€.

Les prévisions et les estimations de la Direction du Groupe quant à sa capacité à poursuivre son exploitation reposent en particulier sur les facteurs suivants : poursuite de la production de gaz, d'électricité et de chaleur dans les Hauts-de-France et dans le Grand-Est et d'électricité

en Belgique selon les plans et hypothèses prévues (évolution des prix du gaz en France et d'électricité en France et en Belgique, quantité et qualité des volumes produits sur sites, capacité à injecter sur les réseaux), stabilité des charges générales et administratives à périmètre constant, réalisation des opérations de maintenance et de grandes révisions nécessaires au bon fonctionnement de ses installations, notamment des cogénérations installées dans les Hauts-de-France et en Wallonie.

Pour ce qui concerne les projets d'investissements significatifs pouvant être initiés dans les douze prochains mois, le Groupe a déjà obtenu les financements nécessaires notamment via les trois émissions d'obligations vertes octroyées par Edmond de Rothschild Asset Management (EDRAM) en date du 15 septembre 2021 pour un montant de 25 M€, intégralement souscrites, en date du 30 septembre 2022 pour un montant de 20 M€, intégralement souscrites également et en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 pour un montant de 60 M€, dont 40 M€ souscrites au 31 décembre 2025.

Les prévisions réalisées par le Groupe jusqu'à fin décembre 2026, montrent que le Groupe générera suffisamment de trésorerie pour assurer la poursuite de ses activités.

Sur base de ces données et prévisions, le Groupe considère qu'il a la capacité de poursuivre son activité d'exploitation sur l'exercice 2026 et plus généralement pour les 12 mois à venir, de faire face à ses besoins de trésorerie et de régler ses dettes présentes à son bilan.

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2025 ont ainsi été préparés selon le principe de continuité d'exploitation.

### C/ Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'une obligation de performance est satisfaite par le transfert d'un bien ou d'un service au client, ce transfert étant considéré comme intervenu lorsque le Groupe n'est plus impliqué ni dans la gestion, ni dans le contrôle effectif des biens et services cédés.

Les ventes de gaz, d'électricité et de chaleur sont enregistrées selon les termes contractuels avec les principaux clients du Groupe, Axpo, EDF Obligations d'Achats, Electrabel, Engie, Dalkia, SAVE, et Primeo.

### D/ Impôts courants et différés

La charge d'impôt de la période comprend l'impôt courant et la variation d'impôt différé depuis la date de clôture précédente. Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables, notamment la France et la Belgique.

Les différences temporelles entre les valeurs en consolidation des éléments d'actif et de passif, et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale, donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture et applicable aux périodes au cours desquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés : les effets des changements de taux sont enregistrés sur la période au cours de laquelle la décision de ce changement de taux est prise, et ce en résultat sauf lorsqu'ils portent sur des transactions comptabilisées directement en capitaux propres. Le taux d'impôt retenu pour la charge d'impôt courante sur l'exercice 2026 et pour le calcul des impôts différés s'est élevé à 25%, sans changement par rapport à l'exercice 2025.

Les économies d'impôt résultant de déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs. L'ensemble de ces impôts différés actifs sont dépréciés si estimés non recouvrables, seul le montant dont l'utilisation est probable étant constaté à l'actif du bilan. Au 31 décembre 2025, le montant des déficits non reconnus s'élève à 49 M€, dont LFDE International (Luxembourg) pour 7,1 M€, Greenhill (Belgique) pour 2,8 M€, Cryo Pur pour 26,3 M€ et Greenstat pour 12,8 M€.

### E/ Dépenses d'exploration

Les dépenses comptabilisées en actifs d'exploration dans le bilan consolidé sont constituées de l'ensemble des coûts engagés au titre des phases de prospection et des forages d'exploration. Les coûts d'études et d'analyse ainsi que tous les coûts engagés avant l'obtention des titres miniers sont passés en charge de façon immédiate. Les dépenses géologiques et géophysiques, incluant les campagnes sismiques de prospection, sont également comptabilisées directement en charges de la période.

Le Groupe applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses d'exploration. La comptabilisation des droits et actifs de production des ressources du sous-sol est réalisée conformément à la méthode des *successful efforts*.

Les forages d'exploration sont comptabilisés et font l'objet de tests de dépréciation sur une base individuelle comme suit :

- Le coût des forages d'exploration ayant permis de découvrir des réserves prouvées est immobilisé et amorti par la suite selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées développées ;
- Dans l'attente de déterminer s'ils ont permis de découvrir des réserves prouvées, les coûts d'exploration sont immobilisés quand les deux conditions suivantes sont réunies :
  - Le puits a mis en évidence un volume suffisant de gaz pour justifier, le cas échéant, sa mise en production en supposant que les investissements nécessaires à la production soient effectués,
  - Le Groupe enregistre des progrès suffisants dans la détermination des réserves et de la viabilité technique et économique du projet. Ces progrès sont évalués sur la base de critères tels que des travaux d'exploration additionnels (puits, travaux sismiques ou études significatives) en cours de réalisation ou inscrits dans un programme ferme, la réalisation d'études de développement, et en tenant compte du fait que le Groupe puisse être dans l'attente d'autorisation d'un gouvernement ou d'un tiers sur un projet proposé ou de disponibilité de capacité de transport ou de traitement sur une installation existante.

Les coûts d'exploration qui ne remplissent pas ces conditions sont comptabilisés en charges.

A noter que selon le rapport de celui de MHA Petroleum Consultants en date du 26 novembre 2018, 2,1 milliards de m<sup>3</sup> de gaz (2P) ont été certifiées en Lorraine et 3,5 milliards de m<sup>3</sup> de réserves de gaz dans les Hauts-de-France ont été certifiés par DMT en date du 4 janvier 2022 : ces réserves ne sont pas comptabilisées au bilan.

### F/ Subventions d'investissement

Conformément aux deux traitements comptables possibles selon la norme IAS 20, les subventions d'investissements sont comptabilisées en déduction de la valeur brute des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

## G/ Regroupement d'entreprises et écart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode requiert la comptabilisation des actifs et des passifs identifiables par le Groupe à leur juste valeur.

L'affectation du prix d'acquisition est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition. L'acquéreur doit comptabiliser l'écart d'acquisition positif à l'actif du bilan à la date d'acquisition, évalué comme étant l'excédent entre :

- la contrepartie transférée, le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;
- par rapport à la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Les écarts d'acquisition figurant au bilan ont été déterminés selon la méthode dite du goodwill partiel.

Si la contrepartie transférée est inférieure à la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris, le recensement et l'évaluation des éléments identifiables de l'actif et du passif font l'objet d'une analyse complémentaire. A l'issue de cette analyse complémentaire, l'écart d'acquisition négatif est comptabilisé directement en résultat.

## H/ Dépréciation et pertes de valeur des actifs immobilisés

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur de ces actifs, ce test étant réalisé au moins une fois par an pour les goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

En particulier, les droits miniers et actifs d'exploration, comptabilisés en immobilisations incorporelles, font l'objet de tests de dépréciation (menés lors de l'établissement des comptes annuels et ne font pas l'objet d'une révision pour les comptes semestriels), et ce aux bornes des unités génératrices de trésorerie définies pour le Groupe comme des champs ou groupements de champs d'hydrocarbures présentant une homogénéité et une cohérence en matière de production, de traitement et d'évacuation de ces hydrocarbures. Pour le Groupe, ces UGT recourent au 31 décembre 2025 les différents PER actuellement détenus.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction Générale du Groupe. Le taux d'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels reflète le taux de rendement attendu par les investisseurs dans le domaine d'activité concerné et la prime de risque propre à cette activité.

Les principales hypothèses opérationnelles sur lesquelles s'appuie le groupe pour réaliser ses tests de dépréciations sur les actifs d'explorations et les droits miniers sont les suivantes :

- Volumes de vente estimés à partir des capacités de production portant notamment sur les installations électriques (nombre de cogénérations mises en place) et gazières. La capacité de production optimale a été définie puis un coefficient de « perte » a été intégré, tenant compte par exemple des périodes de maintenance ou des arrêts non prévus ;
- Prix de vente selon contrats en cours et formules d'indexation le cas échéant. Pour l'électricité, il peut s'agir notamment de prix fixes sur long terme ou prix de marché, avec une moyenne effectuée sur les différents sites de production du groupe. Pour le gaz, les contrats en cours font référence à l'indice dit PEG Nord pour la fixation des tarifs ;

- Prix d’achat de l’électricité, notamment défini en considérant la part couverte ou non par les droits ARENH.

Enfin, les indices de pertes de valeur retenus par le groupe sont de trois ordres :

- L’évolution du prix du gaz, que ce soit au réel ou en prix futur, notamment à partir de l’indice PEG Nord utilisé comme référence contractuelle ;
- Les évolutions des réserves de gaz en sous-sols à partir de leur mise à jour effectuée selon les rapports de réserves indépendants ;
- Les arrêts ou réductions d’exploitation de sites à partir de décisions prises par le management ou de contraintes réglementaires.

### I/ Résultat par action

Au 31 décembre 2025	Résultat par action	Résultat dilué par action
	€	€
Résultat net part du Groupe	834 510	834 510
Ajust. Effet P&L des actions dilutives	831 030	831 030
<b>Total numérateur</b>	<b>1 665 540</b>	<b>1 665 540</b>
Nombre moyen pondéré d’actions en circulation	5 280 010	5 280 010
Actions gratuites non encore attribuées	0	135 347
<b>Total dénominateur</b>	<b>5 280 010</b>	<b>5 415 357</b>
<b>Ratios au 31 décembre 2025</b>	<b>0,315</b>	<b>0,308</b>

Le calcul du résultat par action a été réalisé à partir du résultat net part du groupe et du nombre d’actions en circulation.

Le calcul du résultat dilué par action s’est fait en retraitant du résultat net part du groupe l’impact de la charge liée aux actions dilutives, et en rajoutant au nombre d’actions en circulation les actions gratuites non encore attribuées définitivement aux salariés (plans 9 et 10 d’attribution tels que présentés en note 3.8 de l’annexe aux comptes consolidés). Ces instruments ayant un effet anti-dilutif, avec un résultat dilué par action de 0,23 contre 0,34 pour le résultat par action.

## 2. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT SEMESTRIEL

### 2.1. Chiffre d'affaires

Sur le semestre clos le 31 décembre 2025, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 14,2 M€ comparé à 12,2 M€ l'année passée.

Les ventes de gaz, d'électricité et de chaleur en France sont réalisées avec les clients, EDF OA, Engie, Axpo, Dalkia, SAVE, et Primeo, tandis que l'électricité en Belgique est vendue à Electrabel.

La décomposition du chiffre d'affaires semestriel est la suivante :

Décomposition du chiffre d'affaires - En M€	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Ventes de gaz - France	4,3	3,1
Ventes d'électricité - France	3,3	4,1
Ventes d'électricité - Belgique	2,3	2,9
Ventes de chaleur - France	0,1	0,2
Ventes Cryo Pur	0,0	0,1
Ventes Greenstat	0,2	1,8
Ventes Alltec	4,0	0,0
<b>Chiffre d'affaires annuel</b>	<b>14,2</b>	<b>12,2</b>

### 2.2. Autres produits opérationnels

Les autres produits opérationnels enregistrés sur ce semestre concernent principalement la valorisation de la déclaration des Crédit Impôts Recherche au titre de l'année civile 2025 d'un montant de 804K€ et les prestations de R&D apportées par Cryo Pur à Cemex dans le cadre de leur partenariat stratégique pour 2,8 M€.

### 2.3. Coûts des biens et services et charges administratives

Le coût des biens et services vendus inclut les éléments suivants, correspondant aux coûts de production directement liés aux ventes de gaz, d'électricité et de chaleur, dont principalement les coûts d'électricité et d'entretien et maintenance :

Coûts des biens et services vendus	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Electricité/Gaz Naturel	1 888 870	1 313 850
Achat équipements et consommables	831 400	1 573 993
Entretien et maintenance	1 080 750	820 375
Prestations techniques dont injection Gaz	965 380	420 947
Charges de personnel	285 000	362 598
<b>Total coûts des biens et services vendus</b>	<b>5 051 400</b>	<b>4 491 763</b>

Le coût des biens et services vendus inclut les coûts de production directement liés aux ventes de gaz et d'électricité réalisées par les entités Gazonor, Gazonor Benelux, Gazonor Béthune et EG NPC, aux ventes de chaleur par Cellcius et Gazonor Béthune, ainsi qu'aux coûts des installations de production de GNR et Bio-CO<sub>2</sub> par Cryo Pur.

Les coûts des biens et services vendus ont augmenté de 559,6 K€, avec notamment l'entrée

dans le périmètre de Alltec et son activité d'EPCiste.

Les charges administratives et opérationnelles se décomposent elles de la façon suivante, principalement en lien avec les entités FDE, Cryo Pur, LFDE International, Greenstat et Alltec :

Autres charges administratives et opérationnelles	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Honoraires, consultants	1 561 130	1 136 013
Voyages et déplacements	272 350	138 011
Etudes et recherches	85 504	308 796
Services bancaires	165 640	109 320
Assurances	290 360	180 648
Communications, Téléphonie et Informatique	328 111	15 833
Locations	400 930	53 367
Autres coûts	178 365	1 341 622
Impôts et taxes hors IS	134 250	81 090
Charges de personnel	3 835 314	2 238 088
Production stockée	-1 710 390	0
Actions gratuites	831 030	442 654
<b>Total autres charges administratives et opérationnelles</b>	<b>6 372 594</b>	<b>6 045 441</b>

Dans le cadre de la croissance du Groupe, les charges administratives sont en augmentation de 327 K€, en lien avec le développement des activités du Groupe, et notamment l'intégration d'Alltec, comptabilisée sur ce semestre en intégralité.

Les 2 postes principaux des SG&A restent les charges de personnel et les consultants, avec une masse salariale qui a augmenté de +1,6 M€, principalement affectée aux développements des projets du Groupe. L'augmentation de ces coûts en 2025 est associée au changement d'échelle en cours, l'enjeu de 2026 restant de stabiliser ces SG&A pour laisser la croissance du chiffre d'affaires se transformer intégralement en marge.

Les charges associées aux actions gratuites sous IFRS ont également augmenté du fait de l'accroissement de l'effectif sur le S1 2026, s'établissant à 831 K€, contre 443 K€ au S1 2025.

## 2.4. Charges de personnel

Charges de personnel	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	€	€
Salaires bruts	2 825 700	2 243 776
Charges sociales	1 294 610	356 911
Charge liée aux actions gratuites attribuées	831 034	442 654
<b>Total charges de personnel</b>	<b>4 951 344</b>	<b>3 043 341</b>

Les charges de personnel (inclus en coûts des biens et notamment services vendus et charges administratives) ont augmenté en raison d'une hausse des effectifs (liés à l'intégration d'Alltec et au développement des activités du Groupe) passant de 48 à 110 personnes, hors charges liées aux actions gratuites, et se montent à 4,1 M€ sur le premier semestre 2026 (S1 2025 : 2,6 M€).

La rémunération globale des principaux dirigeants du Groupe est présentée ci-dessous, incluant également les 128 K€ versés à la société NEL.

Rémunération des principaux dirigeants	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	€	€
Contrat NEL	128 000	121 000
Rémunération J. Moulin	65 368	49 209
Rémunération A. Forcinal	236 834	226 646
<b>Total</b>	<b>430 202</b>	<b>396 856</b>

La charge liée à la rémunération devant être allouée aux membres des Comités de rémunération et d'audit ainsi que du Conseil d'Administration s'élève à 25 K€ sur le semestre clos le 31 décembre 2025.

## 2.5. Autres produits / (charges)

Au 31 décembre 2025, FDE a fixé jusqu'à 2027 les prix de vente d'une partie des volumes de gaz et d'électricité attendus, via des instruments dérivés souscrits par LFDE International. Les critères permettant une comptabilisation de couverture au sens d'IFRS 9 au 31 décembre 2025 n'étant pas remplis à ce stade, la variation de juste valeur de ces dérivés a été enregistrée en autres produits et charges opérationnels.

Cet effet est strictement non cash et correspond à une réévaluation mark-to-market des positions ouvertes. Il est par nature temporaire et susceptible de s'inverser, en tout ou partie, en fonction de l'évolution des prix de marché jusqu'à maturité des contrats.

Autres produits/(charges)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	€	€
Juste valeur des positions ouvertes de couvertures de prix	-2 028 480	1 430 530
Achat pour le projet GNR de Stavanger		-2 394 473
Divers Produits/Charges	563 310	455 033
<b>Total autres produits/(charges)</b>	<b>-1 465 170</b>	<b>-508 910</b>

Au 31 décembre 2025, les dépenses réalisées sur le projet GNR Stavanger sont comptabilisées en actif d'immobilisation.

## 2.6. Dotations nettes sur provisions

Dotations nettes aux provisions	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	€	€
Provisions pour remise en état de sites	-34 212	-22 059
Dépréciation des stocks	-13 290	7 210
Autres provisions pour risques et litiges	-380 632	1 190
<b>Total dotations nettes aux provisions</b>	<b>-428 134</b>	<b>-13 659</b>

Au 31 décembre 2025, les reprises de provisions concernent le protocole d'accord EDF OA sur les conditions de sortie anticipée de Gazonor Béthune.

## 2.7. Charges financières

Les éléments constituant les charges financières sont les suivants :

Résultat financier	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	€	€
Produits financiers	1 097 010	643 796
Coûts de l'endettement financier brut	-3 441 080	-2 586 614
Gains et pertes de change	-22 460	0
Autres éléments financiers	-366 960	-298 036
<b>Total résultat financier</b>	<b>-2 733 490</b>	<b>-2 240 854</b>

Le coût de l'endettement financier est constitué des charges d'intérêt et commissions sur les financements du Groupe et a connu une augmentation sur le semestre clos le 31 décembre 2025, notamment suite au tirage complet de la troisième obligation verte contractée avec EDRAM.

Les produits financiers sont notamment constitués d'intérêts positifs sur comptes à terme, tandis que les autres éléments contiennent principalement la charge de désactualisation liée aux provisions pour démantèlement et remise en état des sites.

## 2.8. Impôts courants et différés

Sur le premier semestre de l'exercice, la charge d'impôt courant correspond à l'impôt belge, et l'impôt sur la fortune minimum due par la filiale LFDE International située au Luxembourg.

L'intégration fiscale a été mise en place au 1<sup>er</sup> juillet 2018 avec FDE comme société tête d'intégration fiscale française, comprenant également les sociétés Gazonor, Gazonor Holding, EG Lorraine, EG NPC et Gazonor Béthune, Cryo Pur et Concorde Energy.

Enfin, aucun changement de taux d'impôt n'est intervenu au cours de la période.

La charge d'impôt de ce semestre et du semestre comparable précédent se décompose de la façon suivante :

Charge d'impôt	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	€	€
Impôt courant de l'exercice	323 320	666 545
<b>Impôt courant</b>	<b>323 320</b>	<b>666 545</b>
Variation des impôts différés	-1 338 740	-441 439
<b>Impôts différés</b>	<b>-1 338 740</b>	<b>-441 439</b>
<b>Total charge d'impôt</b>	<b>-1 015 420</b>	<b>225 106</b>

La charge d'impôt représente une provision d'impôt sur les sociétés (IS) pour Gazonor Benelux. En revanche, il n'y a pas d'IS à payer pour les entités françaises qui partagent la convention d'intégration fiscale.

## Analyse des impôts différés

Par source d'impôts différés reconnus au bilan, on retrouve principalement les déficits reportables existants ainsi que les droits miniers, de façon similaire à la période précédente :

Ventilation et source des impôts différés au bilan	31 décembre 2025	30 juin 2025
	€	€
Déficits reportables	4 160 846	3 135 057
Certificats d'Economie d'Energie	14 351	16 468
IFRS 16 - Contrats de location	125 548	79 670
Provision pour engagements retraite	16 979	14 279
Profit latent sur opérations internes	781 829	386 739
Démantèlement Belgique	-4 989	-5 282
Greenstat allocation PPA	2 456 526	2 458 290
Alltec (retraitements)		111 660
Compensation IDA / IDP	106 388	382 269
<b>Impôts différés actifs</b>	<b>7 657 478</b>	<b>6 579 150</b>
Réserves minières	-5 832 089	-5 859 498
Provisions grosses révisions	-698 513	-501 610
IFRS 9 - Instruments Financiers	-645 071	-1 227 158
Crédit Bail	-47 021	-41 945
Brevets Cryo Pur	-49 231	-73 847
Incorporels Alltec - PPA	-1 791 350	-1 878 173
Production stockée	-310 725	
Alltec ID social	-223 249	
Compensation IDA / IDP	-106 388	-382 269
<b>Impôts différés passifs</b>	<b>-9 703 637</b>	<b>-9 964 500</b>
<b>Total impôts différés nets au bilan</b>	<b>-2 046 160</b>	<b>-3 385 350</b>

Les impôts différés sur déficits reportables ont été calculés au niveau de chaque société ou intégration fiscale le cas échéant, en se basant sur les perspectives de recouvrabilité individuelle.

L'impôt différé passif constaté initialement sur les réserves minières suite à l'allocation du prix d'acquisition par FDE du groupe LFDE International / Gazonor est lui repris annuellement au même rythme que les amortissements sous-jacents.

**Rapprochement du taux effectif d'impôt et du taux théorique**

Le rapprochement entre le taux d'imposition théorique (taux moyen de 25% en France) et le taux d'imposition effectif constaté dans les états financiers consolidés, s'établit de la façon suivante :

<b>Rapprochement taux effectif d'impôt et taux théorique</b>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	€	€
Résultat net de l'ensemble consolidé	946 810	1 645 309
(Impôt sur les sociétés)	-1 015 420	225 106
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-68 610</b>	<b>1 870 415</b>
Taux d'imposition français	25,00%	25,00%
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>17 153</b>	<b>-467 604</b>
IDA non reconnus sur l'exercice	-1 470 572	-465 954
Contribution valeur ajoutée	6 550	180 170
Différences permanentes don ret. IFRS	-496 519	200 627
Intégration fiscale	-1 289 825	
Déficits utilisés non reconnus précédemment		-40 835
Dividendes	2 253 887	0
Autres (contribution add, variation taux...)	37 535	54 597
Résultat des entreprises associées	-39 323	313 893
<b>Charge d'impôt dans le compte de résultat</b>	<b>-1 015 420</b>	<b>225 106</b>

### 3. NOTES ANNEXES AU BILAN

#### 3.1. Écarts d'Acquisition

Écarts d'acquisitions	31 décembre 2025	30 juin 2025
	€	€
Cryopur	4 494 890	4 494 890
Greenhill	47 850	47 850
Greenstat	1 879 230	1 879 231
Alltec	1 773 660	1 773 660
Stavanger	847 950	847 950
<b>Total - valeur brute</b>	<b>9 043 580</b>	<b>9 043 580</b>

Sur l'exercice clos au 30 juin 2021, un écart d'acquisition de 48 K€ avait été constaté en lien avec l'acquisition en février 2021 de **100% de Greenhill SA**, société belge détentrice de la Concession de Monceau-Fontaine, Marcinelle et Nord de Charleroi (N° 038), et ce pour un prix de 203 K€. Aucun écart d'évaluation n'a été constaté dans l'affectation définitive de ce prix d'achat, avec notamment des déficits reportables non reconnus s'élevant à 2,8 M€.

Sur l'exercice clos au 30 juin 2022, un écart d'acquisition complémentaire avait été reconnu dans les comptes consolidés du groupe pour un montant de 4,5 M€, intégralement lié à la prise de contrôle de 94% du capital de **Cryo Pur**, société spécialisée dans le traitement du biogaz et sa liquéfaction en GNR et Bio-CO<sub>2</sub>. Cette acquisition avait été réalisée par FDE pour un prix de 2,5 M€ payé en numéraire.

A la date d'arrêté des comptes 2023, l'affectation définitive du prix d'achat avait été finalisée avec la constatation d'impôts différés actifs sur déficits reportables pour 446 K€ et la comptabilisation d'actifs incorporels identifiables pour un montant net d'IDP de 738 K€, portant notamment sur les brevets détenus par Cryo Pur :

- WO 2015 / 173491 « Method and device for liquifying methane » : Ce brevet revendique une pression optimale du point de vue de la minimisation de la consommation d'énergie et est directement utilisé dans les équipements Cryo Pur.
- WO 2016 / 162643 « Method for recovering energy from dry ice at infra-atmospheric pressure » Ce brevet revendique la récupération de la froideur du CO<sub>2</sub> solide par sublimation à une pression infra atmosphérique optimale, avec un gain énergétique est de plus de 15% comparativement à la méthode actuelle.
- EP 20158502.3 « Procédé et dispositif pour assurer le sous-refroidissement de fluides frigorigènes ». Ce brevet est générique pour tous les systèmes de réfrigération, afin d'éviter une perte d'efficacité énergétique. Ce dispositif et cette régulation seront implémentés sur les nouveaux système Cryo Pur.
- FR 21101231 « Extraction de dioxyde de carbone ». Ce brevet concerne le procédé d'extraction du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) contenu dans du méthane liquide sous pression supérieure à 6 bars.

Sur l'exercice clos au 30 juin 2024, **un écart d'acquisition a été reconnu dans les comptes consolidés du groupe pour un montant de 4,4 M€, intégralement lié à la prise de contrôle de 56,3% du capital de Greenstat**. Bien qu'un pipeline riche en projets autorisés et valorisables soit présent, tel que le projet Agder bénéficiant d'une subvention de 148 MNOK (équivalent à 12,6 M€) d'ENOVA, aucune valorisation DCF probabilisée n'a été enregistrée. Ainsi, compte tenu des déficits existants et des projections futures l'écart d'acquisition a été affecté à la constatation d'impôts différés actifs sur déficits reportables pour 2,5 M€.

Sur l'exercice clos au 30 juin 2025, un premier **écart d'acquisition d'un montant de 1,8 M€**

a été enregistré dans les comptes consolidés du groupe, entièrement lié à l'acquisition de **100 % des parts d'Alltec**, fournisseur norvégien de premier plan de solutions énergétiques à faible émission carbone, avec une excellente expérience dans la construction d'usines d'H<sub>2</sub> et de GNR en Norvège. **Un second écart** d'acquisition a été constaté dans les comptes consolidés, celui-ci est lié à l'intégration de Stavanger Investering Selskap, renforçant ainsi le positionnement de FDE en Norvège.

Ces écarts d'acquisitions s'expliquent par les synergies possibles avec les activités existantes de FDE, notamment solaire et hydrogène, mais aussi par le renforcement du positionnement de FDE en Norvège et à l'international. L'acquisition d'Alltec a été réalisée par FDE pour un prix de 110 MNOK (équivalent à 9 M€) dont 30% du prix total en cash, les 70% restants sont destinés à être rémunérés par la remise d'actions dans une holding norvégienne à créer. À ce titre, au 31 décembre 2025, les intérêts minoritaires comprennent ces 6,5 M€.

À la date de clôture des comptes consolidés 2025, l'affectation définitive du prix d'achat n'est pas considérée par le groupe comme finalisée, la valeur des actifs et des passifs repris pouvant faire l'objet d'analyse dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

**L'écart d'acquisition résiduel au niveau du Groupe de 9,0 M€** s'explique par les synergies possibles avec les activités existantes de FDE (axées notamment sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> eq via le captage et la valorisation du gaz de mine) en maximisant la valorisation des importantes réserves de gaz du Groupe, mais aussi par le renforcement du positionnement de FDE sur les marchés stratégiques du gaz vert et du CO<sub>2</sub> en intégrant la technologie Cryo Pur permettant l'épuration et la liquéfaction de tout type de gaz (biogaz, gaz de décharges, gaz de torchère, gaz rares...).

### 3.2. Actifs d'exploration

Comme expliqué dans les règles et méthodes comptables, les dépenses comptabilisées en actifs d'exploration dans le bilan consolidé sont constituées de l'ensemble des coûts engagés au titre des phases de prospection et des forages d'exploration.

L'augmentation de ces actifs d'exploration sur le semestre, hors provisions pour remise en état, est surtout liée aux travaux d'entretien courant effectués sur les sites du bassin lorrain (permis Bleue Lorraine) en particulier sur le site de Lachambre.

Au 31 décembre 2025, la valeur nette de ces coûts d'exploration atteint 39,3 M€, comprenant des coûts de remise en état de sites de 1,6 M€.

Les variations de valeurs brutes et nettes entre le 30 juin 2025 et le 31 décembre 2025 se présentent de la façon suivante :

Variations - valeur brute	30 juin 2025	acquisitions	cessions	31 décembre 2025
	€	€	€	€
Actifs - PER Bleue Lorraine	35 869 958	90 673		35 960 631
Actifs - autres PER	2 000 560			2 000 560
Actifs - PER Anderlues	469 207			469 207
Actif de remise en état	1 593 983			1 593 983
<b>Total - valeur brute</b>	<b>39 933 707</b>	<b>90 673</b>	<b>0</b>	<b>40 024 379</b>

Variations - amortissements et dépréciations	30 juin 2025	dot. Amort.	dot. Dépréc.	Rep. Dépréc.	31 décembre 2025
	€	€	€	€	€
Actifs - PER Bleue Lorraine	0				0
Actifs - autres PER	-47				-47
Actifs - PER Anderlues	-68 434		-24 710		-93 144
Actif de remise en état	-558 820		-57 020	1 558	-614 282
					0
<b>Total - amortissements et dépréciations</b>	<b>-627 301</b>	<b>0</b>	<b>-81 730</b>	<b>1 558</b>	<b>-707 473</b>
<b>Total - valeur nette</b>	<b>39 306 406</b>	<b>90 673</b>	<b>-81 730</b>	<b>40 025 937</b>	<b>39 316 906</b>

Par permis exclusif de recherche ou concession, hors provision pour remise en état, les actifs d'exploration nets se composent comme suit :

Permis / concessions	Statuts	31 décembre 2025	30 juin 2025
		€	€
Bleue Lorraine (i)	<i>Concession jusqu'au 1er janvier 2040 (*)</i>	35 960 631	35 869 958
La Folie de Paris (ii)	<i>Renouvelé jusqu'au 7 août 2021</i>	2 000 513	2 000 513
Anderlues	<i>Concession jusqu'en 2038</i>	376 063	400 773
<b>Total - actifs d'exploration (valeur nette)</b>		<b>38 337 207</b>	<b>38 271 244</b>

(\*) Par une décision du 16 décembre 2025, le Conseil d'Etat a rendu ce statut caduc

## (i) Permis BLEUE LORRAINE

La troisième période du permis exclusif de recherche (« PER ») dit **Bleue Lorraine** expirant le 30 novembre 2018, FDE a effectué une demande de concession le 26 novembre 2018, pour une durée de validité allant jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2040. La surface demandée est de 191 km<sup>2</sup>, incluant totalement 6 communes et partiellement 34 communes.

Une décision implicite de rejet de la demande de concession Bleue Lorraine est née le 11 juin 2022. Une Requête contestant le rejet implicite de la demande de concession Bleue Lorraine a été déposée le 12 juillet 2022 au Tribunal Administratif de Strasbourg, puis FDE a lancé un référé suspensif pour forcer le Ministre chargé des mines de produire ses observations dans les plus brefs délais (avec astreinte de 5.000 € par jour).

Par arrêté en date du 26 avril 2023, le Ministre en charge des mines a rejeté la demande de concession Bleue Lorraine. FDE a introduit une requête reprenant les éléments déjà invoqués et venant répondre aux motifs avancés par l'administration pour rejeter la demande de concession Bleue Lorraine. Par une décision en date du 4 juillet 2023, le Tribunal administratif a considéré que FDE avait suffisamment justifié ses capacités techniques pour extraire le gaz de couche et a démontré le caractère exploitable du gisement.

Le tribunal a donc annulé l'arrêté du 26 avril 2023 et enjoint l'État d'accorder à FDE la concession Bleue Lorraine sous trois mois, sous astreinte de 500 € par jour de retard. Par arrêté ministériel du 20 novembre 2023, la concession Bleue Lorraine a été octroyée à la société FDE. Ce décret a été publié au Journal officiel de la République française le 22 novembre 2023.

L'Etat a interjeté appel du jugement rendu le 25 juillet 2023 par le tribunal administratif de Strasbourg. L'instruction est close depuis le 15 octobre 2025. Sauf si la cour décidait de rouvrir le débat contradictoire, cette affaire pourrait être prochainement audenciée et jugée

Par ailleurs, par une requête enregistrée le 19 décembre 2023 devant le Conseil d'Etat,

quatre associations de défense de l'environnement ont demandé au Conseil d'Etat d'annuler le décret du 20 novembre 2023 accordant la concession Bleue Lorraine à la société FDE.

Par une décision du 16 décembre 2025, le Conseil d'Etat a annulé le décret du 20 novembre 2023 au motif que la société FDE ne peut être regardée comme disposant, au jour où le Conseil d'Etat rend sa décision, de capacités techniques pour exploiter les gisements de gaz dans le respect des intérêts mentionnés à l'article L. 161-1 du code minier.

La demande de concession doit être à nouveau considérée comme étant en phase d'instruction. Le 31 décembre 2025, FDE a adressé au préfet de la Moselle une note technique visant à apporter des précisions et les travaux miniers en protégeant les intérêts mentionnés à l'article L. 161-1 du code minier. Cette note tient compte des motifs retenus par le Conseil d'Etat dans sa décision du 16 décembre 2025.

FDE a produit cette note dans l'instance en appel ouverte devant la cour administrative d'appel de Nancy.

Par ailleurs, FDE a introduit le 16 février 2026 un recours en rectification d'erreur matérielle devant le Conseil d'Etat. Ce recours vise à obtenir la rectification d'erreurs matérielles ayant exercé une influence sur le jugement de l'affaire. Dans le cadre d'un tel recours, le Conseil d'Etat peut être amené à rejurer complètement l'affaire si la correction des erreurs matérielles implique de modifier le sens de la décision qui a été initialement rendue.

## **(ii) Permis LA FOLIE DE PARIS**

Par un arrêté du 23 juillet 2008, la société Renouveau Energie Ressources s'est vu octroyer le permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux « La Folie de Paris » pour une durée initiale de 3 ans. Ce permis a fait l'objet d'une mutation au profit de la société Concorde Energie Paris par un arrêté du 10 octobre 2014.

Par le même arrêté du 10 octobre 2014, la durée de validité du permis La Folie de Paris a été prolongée une première fois pour une durée de 5 ans jusqu'au 7 août 2016. Par un arrêté du 31 janvier 2018, elle a été prolongée une seconde fois pour la même durée jusqu'au 7 août 2021.

Par une demande du 1<sup>er</sup> avril 2021, la société Concorde Energie Paris a sollicité la prolongation exceptionnelle de son permis La Folie de Paris pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 7 août 2024. Cette demande a été implicitement rejetée le 2 octobre 2022. Le rejet a été ultérieurement confirmé par une décision du 3 octobre 2023.

Par une requête enregistrée le 8 mars 2023 devant le tribunal administratif de Strasbourg, la société Concorde Energie Paris a sollicité l'annulation du rejet de sa demande de prolongation.

Par un jugement du 7 avril 2025, le tribunal a rejeté la requête au motif que les retards pris par la société pour réaliser ses travaux d'exploration n'étaient pas imputables à l'Etat et ne justifiaient donc pas la prolongation exceptionnelle du permis.

Par une requête déposée le 5 juin 2025 devant la cour administrative d'appel de Nancy, la société Concorde Energie Paris a interjeté appel du jugement. Le 29 octobre 2025, la cour a mis en demeure l'Etat de produire ses observations en défense.

### 3.3. Droits miniers

Les droits miniers constatés depuis l'acquisition par le Groupe de l'ensemble LFDE International / Gazonor font l'objet d'un amortissement annuel à l'unité de production, et ce en rapportant les quantités de gaz produites par les différents sites de Gazonor aux quantités de réserves détenues en début d'exercice.

Droits miniers	31 décembre 2025	30 juin 2025
	€	€
Hauts-de-France - Valeur brute	25 366 330	25 366 331
Hauts-de-France - Amort. et dépréciations cumulés	-2 037 980	-1 928 340
Anderlues - Valeur brute	131 410	139 920
Anderlues - Amort. et dépréciations cumulés	-32 040	-32 040
<b>Droits miniers - valeur nette à la clôture</b>	<b>23 427 720</b>	<b>23 545 870</b>

Au cours du semestre clos le 31 décembre 2025, un amortissement de 109,6 K€ a ainsi été constaté, sur base d'une production semestrielle de 1,49 BCF pour un volume de réserves de type 2P qui s'élevait à 317,67 BCF en début d'exercice.

Ces quantités de réserves sont établies sur la base du rapport provenant de DMT mis à jour le 4 janvier 2022, en tenant compte du coefficient existant entre les quantités potentielles de production de pur méthane et celles de gaz mixte. La Direction du Groupe a également apprécié à la clôture la capacité de production sur la durée des concessions détenues.

Sur le site d'Anderlues, mis en service fin avril 2019, la valeur brute de 155 K€ correspond à l'actif de contrepartie de la provision pour démantèlement telle que constatée et mise à jour au 31 décembre 2024, actif amorti à l'unité de production.

### 3.4. Autres immobilisations corporelles

Durant le premier semestre 2026, FDE a fortement accéléré son programme d'investissements avec **28,3 M€ investis contre 10 M€ au cours du premier semestre 2025**, avec notamment le déploiement de nouvelles unités de production d'électricité bas carbone dans le Nord de la France (0,5 M€), la construction en Norvège des 2 premières unités de production de bio-méthane de 120 GWh par an (6,5 M€ d'investissements sur le semestre), de l'unité de production d'hydrogène vert également en Norvège à Agder pour une mise en production prévue fin 2026 (9 M€ d'investissement), 6,5 M€ dans le cadre des travaux de forage hydrogène et d'activité gazière en Moselle ; 4 M€ pour le projet de traitement des fumées industrielles et enfin 1 M€ dans les activités EPC d'Alltec et 0,5 M€ dans des projets aux US.

Variations - valeur brute	30 juin 2025	acquisitions	cessions	var. périmètre	reclassement	écart de conversion	31 décembre 2025
	€	€	€	€	€	€	€
Terrains	6 053 870	3 741 290		0	-43 470	-8 360	9 743 330
Constructions	8 778 090	7 200		0	-25 550	-2 230	8 757 510
Installations et outillages industriels	40 144 767	8 287 340		0	-9 740	-49 600	48 372 767
Autres immobilisations corporelles	2 751 730	284 850		0	4 482 900	-27 950	7 491 530
Immobilisations en cours	25 378 900	14 218 260		0	-2 015 420	-6 190	37 575 550
Droits d'utilisation - IFRS 16	11 624 150	0	0	0	-7 910	-5 820	11 610 420
<b>Total - valeur brute</b>	<b>94 731 507</b>	<b>26 538 940</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 380 810</b>	<b>-100 150</b>	<b>123 551 107</b>
Variations - amortissements et dépréciations	30 juin 2025	dot. Amort.	dot. Dépréc.	reprise	reclassement	écart de conversion	31 décembre 2025
	€	€	€	€	€	€	€
Terrains	183 670	-36 820	0	0	0		146 850
Constructions	-1 009 921	-294 760	0	0	0	1 000	-1 303 681
Installations et outillages industriels	-16 411 139	-1 577 180	0	0	0	780	-17 987 539
Autres immobilisations corporelles	72 803	80 330	0		0	-10	153 123
Droits d'utilisation - IFRS 16	-729 880	-375 620			0	1 660	-1 103 840
<b>Total - amortissements et dépréciations</b>	<b>-17 894 467</b>	<b>-2 204 050</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 430</b>	<b>-20 095 087</b>
<b>Total - valeur nette</b>	<b>76 837 040</b>						<b>103 456 230</b>

La subvention accordée par la Région Grand-Est pour un programme de recherche centré autour de la valorisation du gaz de charbon lorrain en circuits courts, en partenariat avec l'Université de Lorraine, est classée en « autres passifs non courants » depuis 2018 pour 250 K€.

Une subvention de l'ADEME a été notifiée le 29 novembre 2019 pour 1,3 M€ au profit de la société Cellcius et a été débloquée de façon progressive sur base des dépenses réalisées pour la réalisation d'un champs solaire thermique sur la commune de Creutzwald (Moselle). Les dépenses éligibles retenues pour ce projet se montent à 2,4 M€, tandis qu'un montant de 1,2 M€ a été reconnu par le groupe au titre de cette subvention à la date d'arrêt de ces comptes consolidés semestriels. Cette subvention a été portée en diminution des coûts activés à la clôture.

L'aide européenne du programme FEDER-FSE (Fonds Européen de Développement Régional - Fonds Social Européen) attribuée à la société Gazonor pour un montant de 2,8 M€ en date du 24 octobre 2019 et accompagnant l'installation de 20 nouvelles unités de production d'électricité sur les concessions détenues actuellement par le Groupe dans les Hauts-de-France, afin de valoriser le gaz de mines récupéré en circuits courts et ainsi éliminer toutes les émissions de grisou sur l'ancien bassin minier de cette zone. Suite à l'avenant du 17 novembre 2023, le montant de cette subvention est dorénavant de 1,1 M€ pour l'installation de 8 nouvelles unités de production d'électricité, tandis que le montant de la subvention perçue en juillet 2024, s'élève à 549 K€. Les dépenses éligibles retenues pour ce projet se montent à 3,7 M€.

Une subvention de la région Wallonne notifiée le 5 juillet 2023 pour 344 K€ à la société Gazonor Benelux est débloquée de façon progressive sur la base des dépenses réalisées

pour la recherche d'hydrogène par plasmalyse hybride de gisements locaux de méthane et carbonés structurés sans émission de CO<sub>2</sub>. Au 31 décembre 2025, aucun déblocage n'a eu lieu sur cette période.

Une subvention de 2,7 M€ (dont 754 K€ d'avances remboursables) a été attribuée par l'ADEME dans le cadre du développement des activités d'épuration de fumées industrielles de Cryo Pur.

Deux autres subventions par ENOVA, l'entité du ministère norvégien du climat et de l'environnement chargée de promouvoir les technologies énergétiques et climatiques les plus respectueuses de l'environnement, ont été attribuées à Biogy et Halsa Biogass, filiales de GNR de Cryo Pur pour 4,5 M€ and 6,5 M€ respectivement. Enfin, le projet Agder bénéficie également d'une subvention de 148 MNOK (équivalent à 12,6 M€) d'ENOVA. Au 31 décembre 2025, 2,2 M€ ont été perçus.

Dans le cadre du programme de recherche REGALOR II, une subvention de 8,8 M€ au programme de recherche d'hydrogène naturel dirigé par FDE a été octroyée par la région Grand-Est et l'Union Européenne via le fonds de Transition Juste.

Enfin, en lien avec les contrats de bail conclus par la société Cryo Pur pour des locaux situés à Wissous (Ile-de-France), par FalkenSun pour son terrain situé à Tritteling et Cellcius pour son terrain situé à Creutzwald, des droits d'utilisation sont reconnus depuis l'exercice 2023 conformément à la norme IFRS 16.

### 3.5. Créances clients et autres actifs courants

Créances clients et autres actifs courants	31 décembre 2025	30 juin 2025
	€	€
Créances clients et comptes rattachés	11 262 090	6 251 100
Autres actifs courants	11 282 750	15 315 800
Charges constatées d'avance et étalées	583 000	957 950
<b>Total créances clients et autres actifs courants</b>	<b>23 127 840</b>	<b>22 566 190</b>

Le solde clients est constitué au 31 décembre 2025 des factures du mois de décembre émises envers les clients Axpo, EDF Obligations d'Achats, Electrabel, SAVE, Engie, Dalkia, et Primeo.

Les autres créances concernent principalement des créances de TVA déductible ainsi que des créances sociales et fiscales.

### 3.6. Trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie - nette	31 décembre 2025	30 juin 2025
	€	€
Comptes bancaires	51 443 943	62 450 160
Part "liquidité" du contrat de liquidité	107 407	124 650
<b>Total trésorerie nette</b>	<b>51 551 350</b>	<b>62 574 810</b>

### 3.7. Capital social et primes

Au 31 décembre 2025, le capital social de FDE s'élève à 5.280 K€ et se divise en 5.280.010 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,00 € chacune, entièrement libérées.

Sur le semestre, 11.306 nouvelles actions ont été émises suite à l’attribution définitive des actions gratuites attribuées aux bénéficiaires du septième plan mis en œuvre en 2023. Cette augmentation de capital s’est faite par allocation d’actions propres, suite à la constatation par le Président le 1<sup>er</sup> juillet 2025 de l’attribution définitive des actions gratuites à leurs bénéficiaires.

Les primes d’émissions pour un montant de 44 M€ représentent la différence, constatée au cours de l’exercice 2016, entre l’ensemble des primes d’émission liées aux opérations d’introduction en bourse du Groupe et de conversion des obligations précédemment émises.

### 3.8. Paiements fondés sur des actions / actions gratuites

L’Assemblée générale en date du 23 mars 2016 avait autorisé le Conseil d’Administration à procéder à l’attribution d’actions gratuites au bénéfice des salariés et dirigeants mandataires sociaux du Groupe, et ce dans la limite de 5% du capital social, délégation renouvelée par l’Assemblée générale du 29 novembre 2019, puis lors du 30 novembre 2021 et du 30 novembre 2023 selon les mêmes conditions. Cette distribution d’actions gratuites doit se faire par l’intermédiaire d’une opération d’augmentation de capital par incorporation de réserves ou primes.

Les premier, second, troisième, quatrième, cinquième ainsi que le sixième plan ont donné lieu à des attributions définitives au cours des exercices précédents.

Le septième plan a donné lieu à l’attribution définitive de 48.125 actions au cours du semestre écoulé suite à la constatation par le Président le 1<sup>er</sup> juillet 2024 de l’atteinte des conditions prévues au plan mis en place en 2022.

Le Conseil d’Administration du 18 juillet 2023 a procédé à la mise en œuvre du huitième plan conformément au règlement du plan et l’attribution de 11.902 actions gratuites à 26 bénéficiaires.

Le Conseil d’Administration du 1<sup>er</sup> juillet 2024 a procédé à la mise en œuvre du neuvième plan conformément au règlement du plan et l’attribution de 74.129 actions gratuites à 30 bénéficiaires.

Le Conseil d’Administration du 1<sup>er</sup> juillet 2025 a procédé à la mise en œuvre du dixième plan conformément au règlement du plan et l’attribution de 62.857 actions gratuites à 32 bénéficiaires.

La répartition des actions gratuites attribuées dans le cadre des deux plans encore en cours au 31 décembre 2025 est présentée ci-dessous :

<b>Plans d'actions gratuites</b>	Nombre d'actions initialement attribuées	Nombre d'actions au 31 décembre 2025	Juste valeur (cours)
1 <sup>er</sup> juillet 2024	76 114	74 129	32,1
3 juillet 2025	63 628	62 857	31,8

Ces actions gratuites seront attribuées définitivement aux bénéficiaires dans les deux ans à compter de leur date d’attribution initiale, à la condition que ces bénéficiaires conservent leur fonction au sein du Groupe pendant cette durée, et que les autres conditions déterminées dans le cadre de ce plan d’actions gratuites soient respectées.

En application de la norme IFRS 2, les avantages accordés dans le cadre de ce plan sont comptabilisés en frais de personnel.

Dans le cadre de ce plan d'actions gratuites destiné à tous les salariés et dirigeants mandataires sociaux, la valeur unitaire des actions est basée sur le cours de l'action à sa date d'attribution, avec prise en compte de l'évolution de l'effectif salarial bénéficiaire. La comptabilisation de la charge correspondante se répartit sur toute la durée d'acquisition des droits attachés à ces actions et ce à compter de la date d'attribution, c'est à dire la date à laquelle les bénéficiaires sont considérés comme en avoir été pleinement informés.

La charge constatée sur le premier semestre 2026 s'élève à 831 K€, valorisée sur base des cours de l'action à la date d'attribution, comparé à 443 K€ sur le S1 2025.

### **3.9. Emprunts et dettes financières**

Les emprunts et dettes financières du Groupe au 31 décembre 2025 sont les suivants :

#### Prêt Garanti par l'Etat – Gazonor SAS et LCL et Société Générale

À la suite de la crise sanitaire du COVID-19 et la baisse des prix du gaz et de l'électricité en Belgique, la société Gazonor a obtenu en juin 2020 un prêt Garanti par l'Etat d'un montant de 1,6 M€ afin de renforcer sa trésorerie, notamment pour l'accompagnement de ses développements futurs. Cet emprunt octroyé par le LCL et la Société Générale porte un taux d'intérêt de 0,25 % et a une durée de vie de 12 mois avec une option d'amortissement pouvant s'étendre jusqu'à 5 ans.

En date du 20 mai 2021 et 15 avril 2021, des avenants aux prêts ont été signés avec le LCL et la Société Générale respectivement pour étendre la maturité du prêt à 5 ans avec un début de remboursement après franchise d'un an.

#### Crédit-bail immobilier – FDE et Finamur (LCL)

Crédit-bail immobilier conclu le 21 octobre 2019 entre la société FDE et la société Finamur par acte notarié, et portant sur une enveloppe globale d'investissement de 940 K€ afin de construire un ensemble des bureaux et entrepôts sur la zone d'activité de Pontpierre / Faulquemont. L'achèvement a été réalisé fin 2020 et la société a pris possession des locaux au 3 décembre 2020.

Ce crédit-bail prévoit une maturité de 12 ans, avec une possibilité pour FDE de lever par anticipation l'option d'achat à l'issue d'une période de location de 7 ans, le prix de cette levée d'option en fin de contrat étant fixé à 94 K€.

#### Financement de Projet – Cellcius SAS et Caisse d'Epargne

Un emprunt a été souscrit par Cellcius auprès de La Caisse d'Epargne et de Prévoyance Grand Est Europe en date du 15 décembre 2020 et ce pour un montant nominal de 1,3 M€, visant au refinancement des coûts engagés pour la construction du champ solaire thermique à Creutzwald. Cet emprunt présente une maturité de 20 ans avec un remboursement trimestriel à partir d'Avril 2021, pour un taux d'intérêt de Livret A +1 % par an, soit 4 % au 31 décembre 2024.

Ce prêt est assorti d'un ratio financier à respecter par la production d'une attestation de conformité remise avec les états financiers annuels : Ratio DSCR : ratio de couverture du service de la dette, correspondant au rapport « cash-flow disponible / service de la dette », ce dernier devant rester supérieur à 1,15.

### Prêt participatif – EG NPC SAS

Prêt participatif de 3,3 M€ souscrit par EG NPC SAS auprès de 489 prêteurs et la Nef, coopérative bancaire éthique qui offre des solutions de crédit orientées exclusivement vers des projets ayant une utilité sociale, écologique et/ou culturelle, pour 1 M€, afin de financer son projet de construction de deux unités de cogénérations sur le site historique d'Avion.

33.000 obligations, d'une valeur nominale de 100 € chacune, ont ainsi été souscrites en juin 2021.

Ce financement présente une maturité de 5 ans et un taux d'intérêt fixe de 4,75 % par an. Ce prêt bénéficie de la garantie de FDE pendant la durée du financement.

### Leasing – Gazonor Benelux et ING

Emprunt obtenu par la société Gazonor Benelux auprès de ING Equipment Lease Belgium, signé le 28 juillet 2021. Cet emprunt atteint un montant nominal de 2,9 M€ et porte sur le refinancement des deux cogénérations du site d'Anderlues, y compris un ensemble des coûts incorporels engagés, initialement financés par la banque Triodos. La maturité de cet emprunt est de 8 ans à compter du 29 juillet 2021, via échéances trimestrielles, avec un taux d'intérêt fixe de 1,6 % par an et une option d'achat d'1 % du montant de l'investissement.

Outre les garanties données par le Groupe et présentées en note 4.3 de cette annexe, les conditions particulières suivantes sont notamment attachées à ce prêt bancaire, un compte de réserve de 9 mois de loyers est constitué sur 2 ans pour 269 K€ et représente un compte monétaire bloqué dans les livres d'ING servant pour la réserve du service de la dette et ce jusqu'au complet remboursement de l'emprunt.

Ce prêt est assorti d'un ratio financier à respecter, le ratio DSCR (ratio de couverture du service de la dette, correspondant au rapport « cash-flow net / total service de la dette ») devant rester supérieur à 1,05.

Un contrat similaire a été signé pour un nouveau leasing financier de 6,99 M€ avec ING pour couvrir les besoins d'investissements des trois nouvelles cogénérations de la phase 2 d'Anderlues.

### Obligations vertes – LFDE International SARL et EDRAM (tranche 1)

Emprunt obligataire de 40 M€, souscrit le 15 septembre 2021 par Edmond de Rothschild Asset Management (UK) Limited (EDRAM) pour LFDE International et le développement du portefeuille du groupe d'énergie bas carbone en France et en Belgique, y compris le gaz de mine et le photovoltaïque.

Cet emprunt a une maturité de 7 ans (NC4) et est composé d'une première tranche de 25 M€ qui a été mise à disposition, et d'une deuxième tranche optionnelle de 15 M€. Le taux d'intérêt est de 6 % initialement, réduit à 5,5 % quand le groupe atteint 15 M€ d'EBITDA.

Cet emprunt est assorti de ratios financiers à respecter par la production d'une attestation de conformité remise avec les états financiers annuels et semestriels :

- Ratio DSCR consolidé : ratio de couverture du service de la dette, correspondant au rapport « cash-flow disponible pour le service de la dette / total service de la dette », ce dernier devant rester supérieur à 1,05.
- Ratio Dette Nette consolidée : ratio correspondant au rapport « dette nette du groupe emprunteur / EBITDA consolidé », ce dernier devant rester inférieur à 4,9 jusqu'au 31 décembre 2025 et 4,2 après.

- Ratio Couverture d'Intérêt : ratio correspondant au rapport « EBITDA consolidé / charges d'intérêts consolidés » montant total du solde de l'emprunt restant dû », ce dernier devant rester supérieur à 2,8.
- Ratio Loan-to-Value groupe : ratio correspondant au rapport « dette nette du groupe / la sommes des capitaux propres consolidés et de la dette nette consolidée) », ce dernier devant rester inférieur à 55 %.

### Obligations vertes – LFDE International SARL et EDRAM (tranche 2)

Emprunt obligataire de 20 M€, souscrit le 23 septembre 2022 par Edmond de Rothschild Asset Management (UK) Limited (EDRAM) pour LFDE International et le développement du portefeuille du groupe d'énergie bas carbone en France et en Belgique, y compris le gaz de mine et le photovoltaïque.

Cet emprunt a une maturité de 7 ans (NC4) Le taux d'intérêt est de 6% initialement, réduit à 5,5% quand le groupe atteint 25 M€ d'EBITDA.

Cet emprunt est assorti de ratios financiers à respecter par la production d'une attestation de conformité remise avec les états financiers annuels et semestriels :

- Ratio DSCR consolidé : ratio de couverture du service de la dette, correspondant au rapport « cash-flow disponible pour le service de la dette / total service de la dette », ce dernier devant rester supérieur à 1,05.
- Ratio Dette Nette consolidée : ratio correspondant au rapport « dette nette du groupe emprunteur / EBITDA consolidé », ce dernier devant rester inférieur à 4,9 jusqu'au 31 décembre 2025 et 4,2 après.
- Ratio Couverture d'Intérêt : ratio correspondant au rapport « EBITDA consolidé / charges d'intérêts consolidés » montant total du solde de l'emprunt restant dû », ce dernier devant rester supérieur à 2,8.
- Ratio Loan-to-Value groupe : ratio correspondant au rapport « dette nette du groupe / la sommes des capitaux propres consolidés et de la dette nette consolidée) », ce dernier devant rester inférieur à 55%.

### Obligations vertes – LFDE International SARL et EDRAM (tranche 3)

Emprunt obligataire de 60 M€, souscrit le 1<sup>er</sup> mai 2024 par Edmond de Rothschild Asset Management (UK) Limited (EDRAM) pour LFDE International et le développement du portefeuille du groupe d'énergie bas carbone en France et en Belgique, y compris le gaz de mine et le photovoltaïque. 40M€ de cette tranche ont été tirés au 31 décembre 2024.

Cet emprunt a une maturité de 7 ans (NC4) Le taux d'intérêt est de 6% initialement, réduit de 3,2% quand le groupe atteint 37,5 M€ d'EBITDA.

Cet emprunt est assorti de ratios financiers à respecter par la production d'une attestation de conformité remise avec les états financiers annuels et semestriels :

- Ratio DSCR consolidé : ratio de couverture du service de la dette, correspondant au rapport « cash-flow disponible pour le service de la dette / total service de la dette », ce dernier devant rester supérieur à 1,05.
- Ratio Dette Nette consolidée : ratio correspondant au rapport « dette nette du groupe emprunteur / EBITDA consolidé », ce dernier devant rester inférieur à 4,5 jusqu'au 31 décembre 2025 et 3,9 après.
- Ratio Couverture d'Intérêt : ratio correspondant au rapport « EBITDA consolidé / charges d'intérêts consolidés » montant total du solde de l'emprunt restant dû », ce dernier devant rester supérieur à 3,2.

- Ratio Loan-to-Value groupe : ratio correspondant au rapport « dette nette du groupe / la sommes des capitaux propres consolidés et de la dette nette consolidée) », ce dernier devant rester inférieur à 50%.

#### Prêts bancaires – Cryo Pur et Bpifrance Financement

Avance remboursable d'un montant en principal de 170 K€, octroyé le 27 juillet 2016, et remboursable en 17 échéances trimestrielles, soit jusqu'au 31 mars 2023.

Prêt amorçage d'un montant en principal de 400 K€ mis à disposition le 30 septembre 2015, au taux de 4,73%, remboursable en 34 échéances trimestrielles jusqu'au 31 mars 2024.

Cryo Pur a obtenu de la banque un accord sur le réaménagement des concours avec une période de franchise d'amortissement du capital de 12 mois ayant pris fin en septembre 2023, avec une maturité au 31 mars 2025 et 31 mars 2026 respectivement.

#### Prêt Garantie par l'Etat – Cryo Pur et Société Générale

Prêt garanti par l'Etat octroyé le 9 juillet 2020 d'un montant de 200 K€ à Cryo Pur, au taux d'intérêt de 1,25%, avec une franchise en capital d'une durée initiale de 12 mois, prorogée de 12 mois complémentaire suivant option de la Société du 2 avril 2021 prévoyant un apurement intégral au mois d'octobre 2022.

Cryo Pur a obtenu de la banque un accord sur le réaménagement du PGE avec une franchise complémentaire du remboursement du capital d'une durée de 12 mois ayant pris fin en août 2023 et une maturité au 9 juillet 2028.

#### Prêt « Impulse » - Gazonor et Arkéa

Prêt « Impulse » de 5,8 M€ de 5 ans octroyé le 4 octobre 2023 par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, afin de refinancer les 4 unités de cogénérations installées à Lens et Avion, et dont les fonds peuvent être déployés par le Groupe pour sa croissance. Le taux d'intérêt est de 4,04%.

#### Prêt « PACT Trajectoire ESG » - FDE et Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels

Prêt « PACT Trajectoire ESG » de 7 M€ de 5 ans octroyé le 25 juillet 2024 par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, avec un taux d'intérêt de 4,76% et une bonification pouvant atteindre jusqu'à 20 % d'économie sur les frais financiers, si FDE améliore ses performances ESG suivant des critères prédéterminés.

#### Prêt « Croissance Relance » et « Prêt Vert » - FDE et Bpifrance financement

« Prêt Croissance Relance » auprès de Bpifrance, d'un montant de 5 M€ et d'une durée de 10 ans.

« Prêt Vert » de 5 ans bénéficiant d'une garantie à 50% par le Fonds national « Fonds Prêt Vert 4 » dans le cadre du Plan France Relance.

#### Prêt « Equipéa Optima à Impact Positif » - FDE et Société Générale

Prêt octroyé de 5 M€ a été octroyé en mai 2025, destiné à financer et dynamiser la croissance de FDE. Ce prêt a une durée de 5 ans avec un taux d'intérêt inférieur à 3% par an.

**Prêt équipement – Alltec Services AS et Sparebanken Vest**

Prêt d'un montant de 7,4 M NOK, d'une maturité de 4 ans, octroyé le 3 avril 2023 par Sparebanken Vest à Alltec Services AS, afin de financer l'acquisition d'équipements auprès de Baker Hughes, groupe américain spécialisé dans les technologies et équipements pour l'industrie de l'énergie. Le financement est indexé sur le NIBOR 3 mois, avec un taux nominal initial de 6,73 % (NIBOR + marge de 3,05 %).

**Prêt de refinancement – Testbygg AS et Sparebanken Vest**

Prêt d'un montant de 35 M NOK, d'une maturité de 3 ans, octroyé le 22 avril 2024 par Sparebanken Vest à Testbygg AS, destiné au refinancement d'un prêt de construction ainsi que d'un prêt long terme existant. Le financement est indexé sur le NIBOR 3 mois, avec un taux nominal initial de 7,23 % (NIBOR + marge de 2,50 %).

En tenant compte de ces financements, la dette financière courante et non-courante du Groupe au 31 décembre 2025 se décompose ainsi :

Conformément aux dispositions requises par IAS 7.44A et B relatives aux variations des passifs issus des activités de financement, nous présentons ci-dessous la variation des dettes financières entre le 30 juin 2025 et le 31 décembre 2025, soit 5,7 M€, décomposée entre mouvements ne donnant pas lieu à des flux de trésorerie et mouvements de trésorerie, avec rapprochement aux flux de trésorerie présentés dans le tableau de flux de trésorerie.

<b>Dettes financières courantes et non courantes</b>	<b>31 décembre 2025</b>	<b>30 juin 2025</b>
	€	€
Emprunt obligataire	85 000 000	75 000 000
Crédit bancaire	31 572 010	36 058 750
Dettes de locations IFRS 16 (dont crédit-bail)	10 240 990	11 014 950
Frais d'émission	-983 126	-807 884
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>125 829 874</b>	<b>121 265 816</b>
Crédit bancaire	4 191 580	3 506 640
Dettes de locations IFRS 16 (dont crédit-bail)	739 990	278 480
Frais d'émission	5 686	-18 296
Concours bancaires courants	310	550
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>4 937 566</b>	<b>3 767 374</b>
<b>Total dettes financières</b>	<b>130 767 440</b>	<b>125 033 190</b>

Flux FY 2026	Cash	Non-cash	Solde flux
	€	€	
Emprunt obligataire	10 000 000		10 000 000
Crédit bancaire	-3 437 710	0	-3 437 710
Frais d'émission	0	-151 260	-151 260
Dettes de location IFRS 16	-300 290	690	300 980
<b>Sous-total flux</b>	<b>6 262 000</b>	<b>-150 570</b>	<b>6 712 010</b>

Intérêts payés	-3 441 080
<b>Total Flux de trésorerie financement (TFT)</b>	<b>2 820 920</b>

## 4. AUTRES NOTES D'INFORMATION

### 4.1. Flux de trésorerie

La variation du besoin en fonds de roulement au cours des premiers semestres des exercices 2026 et 2025 présentés dans le tableau des flux de trésorerie s'analyse de la façon suivante :

Variation du BFR	31 décembre 2025	30 juin 2025
	€	€
Stocks	-2 037 630	899 880
Créances clients et comptes rattachés	-727 580	424 620
Fournisseurs de biens et services	7 746 070	-3 916 390
Autres actifs d'exploitation	-5 283 290	-1 997 110
<b>Variation du BFR d'exploitation</b>	<b>-302 430</b>	<b>-4 589 000</b>
Autres actifs courants	2 243 590	-2 105 690
Autres passifs courants	-407 590	3 728 025
<b>Variation du BFR - autres actifs et passifs</b>	<b>1 836 000</b>	<b>1 622 335</b>
<b>Variation du BFR global</b>	<b>1 533 570</b>	<b>-2 966 665</b>

### 4.2. Engagements sur contrats de location

#### Contrats de location immobilière

Dans le cadre de son activité, la société FDE gère une partie de son équipement via des contrats de location simple. Ces contrats concernent essentiellement la location de véhicules et copieurs dont les montants sont très peu significatifs.

FDE est engagée dans des contrats de bail portant sur des terrains et parcelles situées en région Lorraine, conclus avec des propriétaires particuliers et ce pour de très longues durées (échéance maximale 2091) avec néanmoins possibilité de dénonciation.

Les loyers annuels au titre de ces contrats sont de 132 K€ sur la période du semestre 2026, les engagements correspondants s'élevant à 2,4 M€ sur l'ensemble de la durée possible de location, sans évolution significative par rapport à l'an dernier.

#### Contrats de location mobilière

Dans le cadre de son activité, la société FDE gère une partie de son équipement via des contrats de location simple. Ces contrats concernent essentiellement la location de véhicules et copieurs dont les montants sont très peu significatifs.

### 4.3. Engagements de crédit-bail

Un crédit-bail immobilier a été conclu le 21 octobre 2019 entre la société FDE et la société Finamur par acte notarié, et portant sur une enveloppe globale d'investissement de 940 K€ afin de construire un ensemble des bureaux et entrepôts sur la zone d'activité de Pontpierre / Faulquemont dont l'achèvement a eu lieu en novembre 2020.

Ce crédit-bail prévoit une maturité de 12 ans, avec une possibilité pour FDE de lever par anticipation l'option d'achat à l'issue d'une période de location de 7 ans, le prix de cette levée d'option en fin de contrat étant fixé à 94 K€.

Redevances par échéance – 31 décembre 2025	A 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
	€	€	€	€
Loyers crédit-bail	69 984	340 608	196 460	607 052
<b>Totaux - échéance des créances</b>	<b>69 984</b>	<b>340 608</b>	<b>196 460</b>	<b>607 052</b>

### 4.4. Autres engagements

#### Engagements sur dettes financières

Les dettes financières courantes et non-courantes accordées au Groupe au 31 décembre 2025 présentent les engagements et garanties suivantes :

*Leasing financier ING (2,9 M€) pour le projet Anderlues 1 :*

- Prise en gage du solde créditeur du DSRA.
- Nantissement au profit d'ING de toutes les créances résultant du fonctionnement du projet, soit et sans y être limité : le permis d'exploitation, le contrat de vente d'électricité et de certificats verts, le contrat de service et de maintenance, les polices d'assurance.
- Engagement de poursuite de location de FDE en cas de défaut de Gazonor Benelux et à la première demande d'ING.

*Leasing financier ING (6,99 M€) pour le projet Anderlues 2 :*

- Prise en gage du solde créditeur du DSRA.
- Nantissement au profit d'ING de toutes les créances résultant du fonctionnement du projet, soit et sans y être limité : le permis d'exploitation, le contrat de vente d'électricité et de certificats verts, le contrat de service et de maintenance, les polices d'assurance.
- Engagement de poursuite de location de FDE en cas de défaut de Gazonor Benelux et à la première demande d'ING.

*Crédit-bail Finamur :*

- Nantissement au profit du bailleur, soit la société Finamur, des éléments incorporels résultant à son profit du contrat de crédit-bail et le bénéfice de la promesse de vente tel qu'il est stipulé dans le contrat notarié. Au moyen de ce nantissement, Finamur aura et exercera sur les différents éléments du crédit-bail tous les droits, actions et privilèges conférés par la loi aux créanciers nantis.

*Crédit bancaire La Caisse d'Epargne et de Prévoyance Grand Est Europe (1,3 M€) :*

- Hypothèque du Bail Emphytéotique du terrain d'assiette des installations
- Gage sans dépossession sur les équipements et matériels de la centrale
- Cession de créances professionnelles (convention de fourniture de chaleur, contrat de service, contrat d'assurance)
- Nantissement de comptes titres financiers des actionnaires
- Gage espèce DSCRA (3 mois du service de la dette)
- Blocage des comptes courants d'associés ouvert dans les livres de l'Emprunteur à

hauteur d'un montant de 700.000 €.

*Emprunt obligataire EDRAM (25+20+60 M€) :*

- Suretés sur les comptes bancaires dédiés de LFDE International et des sociétés financées par les obligations (Gazonor Benelux, Greenhill, FalkenSun, EG NPC, Askjenergy, Halsa Biogass et Agder Hydrogen Hub au 31 décembre 2025)
- Suretés sur les titres des sociétés financées par les obligations (Gazonor Benelux, Greenhill, FalkenSun, EG NPC, Askjenergy, Halsa Biogass et Agder Hydrogen Hub au 31 décembre 2025)
- Suretés sur les prêts intragroupe dédiés entre LFDE International et les sociétés financées par les obligations (Gazonor Benelux, Greenhill, FalkenSun, EG NPC, Askjenergy Halsa Biogass et Agder Hydrogen Hub au 31 décembre 2025)

*Prêt « Impulse » Arkéa (5,8 M€) :*

- Cession dailly sur des créances sur Electricité de France obligations d'achat / redevances sur les contrats de vente obligations d'achat

*Prêt « PACT Trajectoire ESG » Arkéa (7 M€) :*

- Cession dailly sur des créances sur Electricité de France obligations d'achat / redevances sur les contrats de vente obligations d'achat

### Engagements financiers sur permis

Le tableau ci-dessous décrit les engagements financiers souscrits par le Groupe à l'égard de trois principaux permis actuellement détenus par le Groupe et présentant des investissements et frais d'exploration comptabilisés au 31 décembre 2025 :

Engagements sur Permis Exclusifs de Recherche	Engagements financiers initiaux	Investissements réalisés	Engagements résiduels
	€	€	€
Bleue Lorraine	7 700 000	35 869 959	<i>néant</i>
La Folie de Paris	5 400 000	2 000 513	3 399 487

Le permis d'exploration accordé à la Société comprend des engagements financiers en termes de dépenses d'exploration devant être engagées au cours de la durée du permis.

Chaque permis d'exploration accordé au Groupe comprend des engagements financiers en termes de dépenses d'exploration devant être engagées au cours de la durée du permis et servant d'éléments d'appréciation à un potentiel renouvellement de la part de l'Etat. Par ailleurs, il est important de préciser que les dépenses comptabilisées sur le PER de Bleue Lorraine concernent également des études sur les architectures de puits, la qualité et résistance d'équipements et d'outils de forage et les caractéristiques des charbons lorrains qui peuvent être utiles pour le PER Bleue Lorraine Sud.

#### **4.5. Engagements d'achat d'immobilisations corporelles**

Le montant des engagements au 31 décembre 2025 sur commandes fermes (notamment pour les développements du groupe à venir) est de 7,8 M€ HT.

#### 4.6. Parties liées

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est engagé dans un certain nombre de transactions avec des personnes ou entités considérées comme étant des parties liées sur le premier semestre de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les montants découlant de ces transactions et comptabilisés dans les états financiers consolidés sont présentés ci-dessous :

Transactions conclues avec des parties liées	31 décembre 2025
	€
Prestations NextGen Energy Limited	128 000
<b>Prestations de services - charge</b>	<b>128 000</b>

#### Relations avec les parties liées

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, un contrat de prestation de services existe entre LFDE International et la société NEL, holding personnelle du Président de FDE, portant sur la promotion des activités de la Société notamment auprès des instances de l'Union Européenne et sur la recherche d'opérations de croissance externe et de financements. En contrepartie de ces services, LFDE International verse à la société NEL des honoraires d'un montant annuel de 256 K€.

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Groupe a constaté une charge liée aux prestations facturées par NEL de 128 K€.

La rémunération globale des membres du Comité de Direction et du Conseil d'Administration du Groupe est présentée en note 2.4 de cette annexe.

La charge liée à la rémunération devant être allouée aux membres des Comités de rémunération et d'audit ainsi que du Conseil d'Administration s'élève à 25 K€ sur l'exercice clos le 31 décembre 2025.

#### 4.7. Risque de liquidité, échéances des actifs et passifs

L'exposition du Groupe FDE au risque de liquidité peut être appréciée d'une part par le rapport de ses actifs courants sur ses passifs courants et d'autre part au regard de sa dette financière à moins d'un an, nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

La Direction Générale du Groupe revoit régulièrement ses options de financement pour faire en sorte que la continuité d'exploitation soit assurée, en considération notamment de ses échéances d'actifs et passifs.

Le paragraphe « B/ Continuité d'exploitation » de la note 1.2 de la présente annexe aux comptes consolidés indique les différents éléments justifiant de cette continuité à la date de préparation des états financiers du Groupe pour ce premier semestre 2026.

Le tableau ci-dessous présente les échéances des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2025 et au 30 juin 2025 :

<b>Échéances actifs et passifs - 31 décembre 2025</b>	<b>A 1 an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>Au-delà de 5 ans</b>	<b>Total</b>
	€	€	€	€
Actifs financiers non courants	571 400	1 300 000	775 000	2 646 400
Créances clients	11 262 090			11 262 090
Autres créances, dont CCA	11 865 750			11 865 750
Trésorerie et équivalents de trésorerie	51 551 350			51 551 350
Dettes financières (hors frais étalés)	-4 937 570	-108 316 742	-17 513 128	-130 767 440
Dettes fournisseurs	-17 172 860			-17 172 860
Autres passifs	-9 410 770			-9 410 770
<b>Montants nets par échéance - 31 décembre 2025</b>	<b>43 729 390</b>	<b>-107 016 742</b>	<b>-16 738 128</b>	<b>-80 025 480</b>

<b>Échéances actifs et passifs - 30 juin 2025</b>	<b>A 1 an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>Au-delà de 5 ans</b>	<b>Total</b>
	€	€	€	€
Actifs financiers non courants	485 550	1 855 000	175 000	2 515 550
Créances clients	6 251 100			6 251 100
Autres créances, dont CCA	16 273 750			16 273 750
Trésorerie et équivalents de trésorerie	62 574 810			62 574 810
Dettes financières (hors frais étalés)	-3 767 380	-100 214 458	-21 051 352	-125 033 190
Dettes fournisseurs	-7 607 850			-7 607 850
Autres passifs	-6 265 550			-6 265 550
<b>Montants nets par échéance - 30 juin 2025</b>	<b>67 944 430</b>	<b>-98 359 458</b>	<b>-20 876 352</b>	<b>-51 291 380</b>

Le montant des dettes fournisseurs au 31 décembre 2025 se compose principalement du litige vis-à-vis de la société Entrepose Drilling, de dettes fournisseurs Askjenergy pour le développement de son unité de GNR et Bio-CO<sub>2</sub> à Stavanger et de nouvelles dettes fournisseurs Greenstat et Alltec.

#### **4.8. Litiges et procédures juridiques en cours**

A la date de préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Groupe est engagé dans divers litiges et procédures.

##### **(i) Litige ENTREPOSE DRILLING**

Un litige oppose La Française de l'Energie à la société Arverne Drilling SAS (anciennement dénommée Entrepose Drilling SAS) et concerne les services de forage et les prestations facturées par cette société pour la campagne de forage de Lachambre fin 2016 et début 2017. FDE considère que les déficiences du matériel de forage mis en œuvre par Arverne Drilling n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés pour ce forage et que ces déficiences ont retardé la campagne de forage de FDE et lui ont causé un préjudice important qui justifie la suspension du paiement des dernières factures relatives à ce forage.

Arverne Drilling conteste cette position de FDE et avait engagé une procédure de référé pour obtenir le paiement de ces factures ainsi que d'indemnités de résiliation du contrat signé avec FDE en soutenant que FDE a pris l'initiative de la rupture de ce contrat. Le montant total demandé se montait à 3.040.879 € hors taxes. FDE contestait ce fait, imputant la résiliation de ce contrat à Arverne Drilling elle-même. Le 8 septembre 2017, le Tribunal de Commerce de Paris, statuant en la forme des référés, a condamné FDE à payer à Arverne Drilling la somme de 983.820 € hors taxes, décision exécutée.

Arverne Drilling a engagé un contentieux au fond devant le Tribunal de Commerce de Paris pour les factures dont le paiement a été rejeté par le Tribunal statuant en la forme des référés, portant sur un solde de factures de 2.067.104 € hors taxes. FDE a formulé quant à elle une demande reconventionnelle pour l'indemnisation des préjudices du fait des déficiences

des prestations de forage fournies par Arverne Drilling et de la résiliation abusive par cette dernière du contrat la liant à FDE.

FDE, sur base d'un rapport de l'expert M. Pierre Gié produit le 7 février 2019, a ainsi demandé une indemnisation d'un montant de 6.337.029 € ainsi que la restitution des sommes déjà versées dans le cadre du contrat initial (soit 1.183.562 € payé en exécution de l'ordonnance de référé du 8 septembre 2017 et 1.380.748 € versé en règlement de factures dans le cadre du contrat résolu).

L'assureur de responsabilité d'Entrepose Drilling, HDI Global SE, a contesté les conclusions de FDE via notamment un rapport d'expertise du cabinet Erget. En décembre 2019, FDE a assigné en intervention forcée Entrepose Group, la société mère d'Arverne Drilling, pour obtenir sa garantie de son ancienne filiale.

Le Tribunal de Commerce de Paris a rendu sa décision le 1<sup>er</sup> octobre 2021 a partiellement fait droit aux demandes d'Arverne Drilling (qui réclamait 2.067.104 € hors taxes) et condamne FDE à payer 865.000 € (plus intérêts au taux légal depuis mai 2018).

FDE a fait appel de ce jugement devant la Cour d'appel de Paris. L'affaire a été plaidée le 25 mai 2023 et la Cour d'appel de Paris a condamné FDE de payer la somme de 263.184 € à Arverne Drilling.

FDE a réglé cette somme à Arverne Drilling et FDE a régularisé un pourvoi en cassation le 22 novembre 2023. L'avocat aux Conseils de FDE a déposé le 22 mars 2024 un mémoire ampliatif au soutien de la demande de cassation de FDE.

La décision de la Cour de cassation a rendu sa décision le 11 mars 2026 et a débouté le recours de FDE.

## **(ii) Litige GRTgaz (NaTran)**

Gazonor, filiale de FDE, subit depuis mi-2019 des restrictions significatives à ses injections de gaz de mine sur le réseau de transport du gaz de GRTgaz. En dépit d'échanges sur ces difficultés avec GRTgaz et d'un courrier de mise en demeure en date du 16 septembre 2019, ces limitations d'injection ont perduré.

Gazonor a lancé deux procédures en parallèle :

1. Gazonor a engagé une procédure de règlement de différends devant le CoRDIS contre la société NaTran par une saisine en date du 15 mars 2021. Gazonor considère que le comportement de NaTran consistant à restreindre les injections de gaz de mine sur le réseau de transport de gaz constitue une entrave caractérisée à son droit d'accéder effectivement à ce réseau de transport tel que prévu par la loi. Elle a donc demandé au CoRDIS d'ordonner à NaTran de proposer une modification du contrat conclu avec Gazonor afin de garantir l'ouverture permanente du mélangeur de gaz de mine avec un point consigne débit minimum, avec des pénalités en cas de violation de cette obligation, et de fournir les informations sur les volumes injectables mensuels de gaz de mine sur le réseau afin de permettre l'anticipation des fluctuations d'injection.

NaTran conteste en substance que ces limitations d'injection, qu'elle justifie par ses contraintes d'exploitation et par un plan de conversion du gaz imposé par les pouvoirs publics, qualifient une violation du droit d'accès effectif au réseau de Gazonor.

Le CoRDIS a rendu une décision en date du 4 novembre 2021 rejetant la demande de Gazonor de garantir l'ouverture permanente du mélangeur de gaz de mine tout en faisant partiellement droit à la demande d'information de Gazonor en imposant

à NaTran de fournir des estimations sur les volumes injectables mensuels de gaz de mine sur le réseau.

Gazonor a formé un recours contre cette décision le 8 décembre 2021, et a déposé son exposé complet des moyens le 7 janvier 2022, afin que la Cour d'appel réforme la décision et fasse droit aux demandes de Gazonor formulées devant le CoRDIS, et condamne NaTran à verser la somme de 200.000 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

La Cour d'appel de Paris a rendu son arrêt le 26 octobre 2023, et a fait droit partiellement aux demandes de Gazonor en enjoignant à NaTran de proposer un avenant au contrat d'injection, dans le délai d'un mois à compter de la notification de l'arrêt. En cas de non-respect de cette obligation, GRTgaz paiera une pénalité de 30.000 € par jour sauf si elle rapporte la preuve qu'elle ne peut y satisfaire.

La Cour d'appel a assorti cette injonction d'une astreinte de 50.000 € par jour de retard. La Cour d'appel a également condamné le gestionnaire de réseau à verser à Gazonor la somme de 100.000 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile. NaTran et le Président du CoRDIS ont formé un pourvoi contre cet arrêt, qui est pendant devant la Cour de cassation. La décision de la Cour de cassation est usuellement rendue dans un délai de 18-24 mois.

L'avenant a été signé par Gazonor le 7 décembre 2023 et par GRT Gaz le 11 décembre 2023.

GRTgaz et le Président du CoRDIS ont formé un pourvoi contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 26 octobre 2023, qui est actuellement pendant devant la Cour de cassation. La décision de la Cour de cassation est usuellement rendue dans un délai de 18-24 mois.

2. Gazonor a également assigné NaTran devant le Tribunal de Commerce de Nanterre par un acte en date du 22 mars 2021. Gazonor considère que le comportement de NaTran consistant à restreindre les injections de gaz de mine sur le réseau de transport de gaz et de refuser de transmettre certaines informations qualifie des violations des obligations du contrat d'injection conclu entre les parties.

Dans ses dernières conclusions régularisées le 24 janvier 2024, Gazonor demande au Tribunal de Commerce de Nanterre de qualifier des manquements contractuels de GRTgaz et, à titre subsidiaire, une violation de ses obligations légales et de condamner GRTgaz à réparer le préjudice directement lié à ces manquements contractuels ou violation de ses obligations légales.

Le préjudice a été évalué, à la demande de Gazonor, s'agissant des gains manqués par Gazonor sur la période du 6 août 2019 au 31 octobre 2023, à la somme de 7.767.000 €, s'agissant des coûts subis par Gazonor, à la somme de 404.000 €, et s'agissant de l'atteinte à la réputation de Gazonor, à une somme comprise entre 50.000 et 100.000 €.

Gazonor demande en conséquence au Tribunal de condamner NaTran à payer une somme totale de 8.221.000 €, à parfaire, afin de réparer le préjudice subi par Gazonor ainsi qu'une somme de 200.000 € au titre de l'article 700 du Code de procédure civile.

Dans ses écritures en défense régularisées le 15 mai 2024, NaTran conteste avoir manqué à ses obligations légales et contractuelles. NaTran a conclu au rejet des demandes de

Gazonor, demandant également au Tribunal de condamner cette dernière au paiement

d'une somme de 200.000 € au titre de l'article 700 du Code de procédure civile.

Dans ses dernières écritures en défense régularisées le 2 avril 2025, NaTran conteste avoir manqué à ses obligations légales et contractuelles. NaTran a conclu au rejet des demandes de Gazonor, demandant également au Tribunal de condamner cette dernière au paiement d'une somme de 250.000 euros au titre de l'article 700 du Code de procédure civile.

GRTgaz doit répondre aux dernières conclusions régularisées par Gazonor lors de la prochaine audience fixée le 5 mars prochain.

Une audience de plaidoirie sera fixée dans les prochains mois, et la décision rendue usuellement entre un et trois mois après l'audience de plaidoirie.

Les parties sont entrées en procédure de conciliation dont la durée a été fixée par le Tribunal à trois mois le 14 mai 2025, renouvelable une fois. Une audience de procédure a été fixée le 3 septembre 2025 sur l'état de la conciliation. À la suite de cette audience, une première séance d'échanges techniques s'est tenue le 16 septembre 2025 au Tribunal. La deuxième séance a eu lieu le 16 octobre 2025. Ces séances se déroulent en parallèle de la procédure.

### **(iii) Litige XÉRYYS**

Suite à l'acquisition de Cryo Pur le 31 décembre 2021 auprès des fonds d'investissement Xéryys, FDE a soulevé différentes difficultés et anomalies de gestion de Xéryys, refusant en conséquence de payer le prix d'acquisition de 2.000.000 €.

Le 11 février 2022, Xéryys a assigné FDE pour paiement du prix et le 28 février 2022, FDE a assigné au fond Xéryys en annulation de la vente / indemnisation pour dol.

Par une ordonnance de référé rendue le 15 avril 2020, Tribunal de Commerce de Paris a fait droit à la demande de Xéryys. FDE a exécuté cette décision et réglé le prix de vente du aux entités de Xéryys en avril 2022.

La procédure au fond engagée par FDE contre Xéryys devant le Tribunal de commerce de Paris s'est poursuivie. L'affaire a été plaidée devant le Tribunal de commerce de Paris en novembre 2023 et une décision a été rendue le 12 janvier 2024, déboutant FDE.

FDE a fait appel de ce jugement. Les parties ont échangé des écritures et à ce jour aucune date d'audience n'a été fixée.

Par ailleurs, après l'acquisition de Cryo Pur, la Direction a identifié différents travaux des cabinets de consulting BCG et Roland Berger commandités par Xéryys visiblement pour préparer la cession de ses actions mais réglés par Cryo Pur.

Cryo Pur a donc engagé devant le Tribunal de commerce de Paris une action en faute de gestion contre Xéryys, dans sa qualité de dirigeant de fait de Cryo Pur, aux fins de rembourser à Cryo Pur les sommes injustement mises à sa charge, soit 813.196 euros.

L'affaire a été plaidée devant le Tribunal de commerce de Paris en juin 2023 et une décision a été rendue le 9 septembre 2023, déboutant Cryo Pur.

Cryo Pur a fait appel de ce jugement. L'affaire a été plaidée le 1<sup>er</sup> juillet 2025 et le jugement était attendu pour le 4 novembre 2025. Cependant, la période de délibéré a été prolongée et Cryo Pur est toujours en attente du jugement.

#### 4.9. Information sectorielle

L'information sectorielle présentée dans les comptes consolidés du Groupe est fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. Sur cette base, l'activité du Groupe est regroupée en quatre secteurs opérationnels et qui se caractérisent par un modèle différent en termes d'exploitation et de valorisation du gaz. Les secteurs opérationnels sont ainsi les suivants au 31 décembre 2025 :

- Exploitation et valorisation du gaz de mine (Pas-de-Calais - Hauts de France / Anderlues -Wallonie) : captage de gaz présent dans les mines et valorisation sous forme de gaz, d'électricité ou de chaleur ;
- Exploitation solaire (Moselle-Grand Est, Norvège, Bosnie) : valorisation sous forme de chaleur et d'électricité ;
- Exploitation et valorisation du gaz de charbon et hydrogène (Moselle-Grand Est) : prospection, certification de réserves de gaz de charbon et récupération de ce gaz pour une valorisation en gaz et/ou hydrogène en circuits courts ;
- Autres secteurs : inclut Cryo Pur dont l'activité est de développer et opérer des unités d'épuration et de liquéfaction du biogaz afin de produire du GNR et du Bio-CO<sub>2</sub> et l'activité hydrogène de Greenstat et EPC d'Alltec.

Les tableaux suivants présentent, par secteur, les informations sur le chiffre d'affaires et les informations relatives aux principaux actifs d'exploration et concessions de production détenus par le Groupe au 31 décembre 2025 et au 30 juin 2025. Les indicateurs de résultat opérationnel et d'EBITDA ne font pas l'objet d'une analyse sectorielle par la Direction Générale du Groupe.

Au 31 décembre 2025	Gaz de charbon	Gaz de mines	Solaire	Autres secteurs	Total Consolidé
	€	€	€	€	€
Chiffre d'affaires		9 927 561	54 900	4 223 380	14 205 841
Ecart d'acquisition		47 848		8 995 732	9 043 580
Droits miniers		23 427 720			23 427 720
Actifs corporels et incorporels, hors remise en état	37 355 990	27 303 660	10 831 150	30 931 990	106 422 790
Flux d'investissement	5 131 739	1 929 099	40 129	19 781 033	26 882 000

Au 30 Juin 2025	Gaz de charbon	Gaz de mines	Solaire	Autres secteurs	Total Consolidé
	€	€	€	€	€
Chiffre d'affaires		21 346 070	209 860	8 813 720	30 369 650
Ecart d'acquisition		47 848		8 995 732	9 043 580
Droits miniers		23 545 870			23 545 870
Actifs corporels et incorporels, hors remise en état	37 268 330	28 041 340	11 138 640	6 389 560	82 837 870
Flux d'investissement	3 697 000	7 040 000	41 000	13 451 000	24 229 000

Par zone géographique au 31 décembre 2025, le secteur hors France concerne l'activité d'exploitation, valorisation du gaz de mine en Belgique, les activités Cryo Pur et Greenstat, Alltec en Norvège. Cette zone présente un chiffre d'affaires sur ce semestre de 4,2 M€ et des investissements corporels et incorporels de 29,4 M€.

**4.10. Périmètre de consolidation**

<b>Sociétés consolidées – 31 décembre 2025</b>	<b>Pays</b>	<b>% contrôle</b>	<b>% intérêt</b>
La Française de l'Energie S.A.	France	Société mère	Société mère
EG Lorraine S.A.S.	France	100,00%	100,00%
EG NPC S.A.S.	France	100,00%	100,00%
LFDE International S.A.R.L.	Luxembourg	100,00%	100,00%
Gazonor Holding S.A.S.	France	100,00%	100,00%
Gazonor S.A.S.	France	100,00%	100,00%
Gazonor Benelux S.A.	Belgique	100,00%	100,00%
Greenhill S.A.	Belgique	100,00%	100,00%
Concorde Energy Inc.	États-Unis	100,00%	100,00%
Concorde Energie Paris S.A.R.L.	France	100,00%	100,00%
Gazonor Béthune S.A.S	France	100,00%	100,00%
Cellcius S.A.S	France	51,00%	51,00%
FalkenSun S.A.S	France	75,00%	75,00%
Cryo Pur S.A.S	France	96,10%	100,00%
Cryo Pur Norvège A.S.	Norvège	100,00%	100,00%
Biogy Solutions A.S.	Norvège	100,00%	96,10%
Askjenergy A.S.	Norvège	100,00%	96,10%
Stavanger Investering A.S.	Norvège	100,00%	96,10%
Greenstat A.S.	Norvège	61,90%	61,90%
Greenstat Hydrogen A.S.	Norvège	61,90%	61,90%
Greenstat Solar A.S.	Norvège	61,90%	61,90%
Greenstat Wind A.S.	Norvège	61,90%	61,90%
Greenstat Solar Solutions A.S.	Norvège	61,90%	61,90%
Greenstat Asia A.S.	Norvège	61,90%	61,90%
Greenstat Venture A.S.	Norvège	61,90%	61,90%
Greenstat Yacht A.S.	Norvège	49,80%	30,83%
Glomfjord Hydrogen A.S.	Norvège	61,90%	61,90%
Agder Hydrogen Hub A.S.	Norvège	61,90%	61,90%
Viken Hydrogen A.S.	Norvège	61,90%	26,52%
Rørvik Hydrogen Hub A.S.	Norvège	25,00%	15,48%
Engene Solar A.S.	Norvège	50,00%	30,95%
Glamsland Solar A.S.	Norvège	80,00%	49,52%
Greenstat Solar Bosnia Herzegovina	Norvège	61,90%	61,90%
Drin Energija	Norvège	49,00%	30,33%
Elgane Vind A.S.	Norvège	56,04%	34,69%
Hydrogen Viking A.S.	Norvège	49,80%	30,83%
Halsa Biogass A.S.	Norvège	69,03%	66,33%
Alver Biogass AS	Norvège	100,00%	100,00%
Atira Energy Corp	États-Unis	100,00%	100,00%
Helauca LLC	États-Unis	100,00%	100,00%
Alltec A.S.	Norvège	100,00%	100,00%
Testbygg A.S.	Norvège	100,00%	100,00%

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE



## LA FRANCAISE DE L'ENERGIE

Société anonyme

Zac de Pontpierre  
Avenue du District  
57380 Pontpierre

---

### Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2025

BDO Paris  
43-47 avenue de la Grande Armée  
75116 Paris

S.A.S. au capital de 3 000 000 euros  
480 307 131 RCS Paris  
Société de Commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie  
Régionale de Paris

Deloitte & Associés  
Etablissement secondaire : Nancy  
Immeuble Le Skyline, 171 rue de Newcastle  
54000 Nancy  
S.A.S. au capital de 2 201 424 €  
572 028 041 RCS Nanterre  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

## LA FRANCAISE DE L'ENERGIE

Société anonyme

Zac de Pontpierre  
Avenue du District  
57380 Pontpierre

---

### Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2025

---

Aux actionnaires de la société LA FRANCAISE DE L'ENERGIE

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société, relatifs à la période du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

**Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

**Conclusion avec réserve**

Un produit de 2 832k€ a été comptabilisé en « autres produits opérationnels » au cours de la période au titre d'un contrat de co-développement avec un tiers. Après analyses et compte-tenu notamment de la nature du contrat et des droits et obligations des parties à date, nous considérons que les critères de comptabilisation en produits selon la norme IFRS 15 ne sont pas respectés. Si ce produit n'avait pas été comptabilisé, les autres produits opérationnels seraient inférieurs de 2 832k€ et le résultat net de l'ensemble consolidé après impôt serait diminué de 2 832k€.

Sur la base de notre examen limité et sous cette réserve, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

**Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Conclusion sur les comptes », nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris et Nancy, le 30 mars 2026

Les commissaires aux comptes

BDO

Deloitte & Associés

*Sebastien Haas*

*Constance Haon*

Sébastien HAAS

Constance HAON

# DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restant de l'exercice.

Pontpierre, le 31 mars 2026,



---

**Antoine FORCINAL**  
Directeur Général



**FDE**

Local energy,  
positive impact



Société anonyme au capital social de 5.280.010 euros

Siège social: Avenue du District, 57380 Pontpierre

501 152 193 RCS Metz